



DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION

AU BENEFICE DU DIRECTEUR DES RESIDENCES AUTONOMIE

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, article 4, modifiant l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant que les établissements qui accueillent des personnes âgées sont dirigés par des professionnels dont le niveau de qualification est fixé par décret ;

Vu le décret n°2007-221 pris en application du II de l'article L312-1 du CASF relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, article 1, créant notamment l'article D312-176-10 du CASF qui dispose que les articles D312-176-5 à D312-176-9 (déterminant le niveau de qualification requis), sont applicables aux professionnels, autres que ceux relevant de la fonction publique hospitalière, chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux gérés par un centre communal d'action sociale ou un centre intercommunal d'action sociale, qui ont reçu délégation à ce titre ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2010 pris pour l'application de l'article D312-176-10 du CASF, qui détermine la liste des grades de la fonction publique territoriale qui permettent à leurs titulaires ne remplissant pas les conditions de qualification définies aux articles D312-176-6 et D312-176-7 de diriger, dans un centre d'action sociale, le ou les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux mentionnés auxdits articles ;

Dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, au rang desquels figurent les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) et les résidences autonomie, lorsque le gestionnaire confie à un professionnel la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, il précise par écrit, dans un document unique, les compétences et les missions confiées par délégation à ce professionnel (article D.312-176-5 et suivants du Code de l'action sociale et des familles - CASF-).

Ce document définit la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- gestion et animation des ressources humaines ;
- gestion budgétaire, financière et comptable ;
- coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Cette obligation d'établir un document unique de délégation est également opposable aux établissements ou services sociaux ou médico-sociaux gérés par un CCAS (article D312-176-10 du CASF).

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du

Le Président/La Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), donne délégation à :

Madame / Monsieur _____

Directeur / Directrice de _____

Grade de _____

Diplôme de niveau _____

en sa qualité de directeur de l'établissement ou des établissements suivant(s) :

_____,

pour les missions suivantes :

✓ Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement :

Le directeur d'établissement définit et met en œuvre le projet d'établissement en cohérence avec les politiques publiques et conformément aux orientations politiques de soutien aux personnes âgées définies par le Conseil d'Administration du CCAS.

Il est en charge de mettre en œuvre, d'évaluer et de communiquer les orientations et priorités définies du projet d'établissement et des outils de la politique d'amélioration continue de la qualité.

Le directeur d'établissement est responsable de la prise en charge et en soins des résidents. Il met en œuvre la politique d'admission définie et décide, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire des admissions. Il organise les services rendus aux résidents en garantissant le respect des droits des usagers et les valeurs de bientraitance. Il organise l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des projets individuels. Il informe et oriente les résidents potentiels et leur famille.

Le directeur d'établissement est chargé de la prévention et de la sécurité de l'établissement dans tous les domaines (bâtiment, système d'informations, usagers et personnel). Il propose tous les travaux nécessaires au bon entretien de l'établissement auprès des propriétaires des locaux.

En particulier :

- Réactualisation du projet d'établissement
- Organisation de la communication du projet d'établissement
- Développement du partenariat avec les familles et ou les représentants légaux
- Mise en œuvre des décisions stratégiques de l'organe dirigeant prises en application du projet d'établissement
- Préparation et/ou organisation de la participation interne de l'évaluation du projet
- Mise en place du conseil à la vie sociale
- Suivi des décisions du conseil à la vie sociale
- Préparation, rédaction, négociation des contrats de séjour et de leurs avenants
- Préparation, négociation des conventions et/ou contrats avec les autorités de tarification (convention d'aide sociale...)

- Préparation, rédaction, négociation du règlement de fonctionnement
- Préparation, rédaction, négociation du livret d'accueil des usagers
- Préparation et conduite de l'auto-évaluation
- Participation au choix de l'organisme d'évaluation
- Contrôle du respect des termes de l'autorisation de fonctionner
- Décision d'admission et de sortie de l'établissement
- Participation à l'élaboration et au contrôle de l'évolution des projets individualisés
- Rédaction des demandes d'autorisation de création, d'extension ou de transformation,
- Contrôle de la qualité d'accueil et de l'accompagnement au quotidien des usagers
- Organisation de la coordination interne des interventions (thérapeutiques, éducatives, pédagogiques, professionnelles, ...), des activités, des disciplines et des intervenants
- Préparation, participation à l'élaboration, contrôle du contenu et organisation de la communication des dossiers des usagers
- Contrôle de la qualité de l'environnement de l'établissement (respect de normes HACCP cuisine, lingerie...)
- Contrôle de l'entretien des locaux et du matériel mis à disposition (notamment véhicule...)
- Contrôle de l'accessibilité de l'établissement
- Organisation des transferts et déplacements des usagers
- Prise en charge de la lutte contre les pratiques addictives et notamment le tabagisme
- Elaboration en concertation avec les professionnels intervenant dans l'établissement de la démarche HAD du projet d'établissement (conventionnement)
- Organisation de journées d'étude de formation et d'évaluation sur la mise en œuvre de la démarche qualité
- Assure la sécurité des biens et des personnes
- Signature de tous documents relatifs à ce chapitre

✓ **Gestion et animation des ressources humaines**

Le directeur d'établissement assure le management opérationnel de l'établissement.

En particulier :

- Procédure de recrutement, d'embauche du personnel en CDD
- Seul le président et la vice-présidente ayant délégation, signent les arrêtés de recrutement (CDD, arrêté de nomination...)
- Contrôle de l'application de la législation du travail en matière de type de contrats, de recours au travail temporaire, à l'égalité professionnelle, à la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, à la planification des congés et des absences
- Élabore et soumet à l'organe délibérant toute modification du règlement intérieur
- Assure le contrôle des conditions de sécurité au travail et participe à l'élaboration des risques professionnels

- Contrôle des règles déontologiques et des droits des usagers auprès des intervenants salariés ou non
- Contrôle de la bonne exécution du travail des personnels de l'établissement
- Gestion de la carrière des personnels de l'établissement (promotion, affectation, augmentation salariale...)
- Responsable de la gestion des CDD et des coûts engendrés
- Application des mesures disciplinaires décidées par le Président
- Prise en charge du dialogue social
- Contrôle de la confidentialité des fichiers relatifs au personnel

✓ **Gestion budgétaire, financière et comptable en application des articles R. 314-9 à R. 314-55**

Le directeur assure la gestion administrative et budgétaire, en particulier :

- Participation à la définition de la politique d'investissements en lien avec la direction du CCAS
- Participation à la politique d'achat et à l'élaboration des marchés publics
- Préparation et soumission à l'organe délibérant du budget prévisionnel
- Préparation et soumission à l'organe délibérant du compte administratif
- Dépose dans les délais légaux les budgets et comptes administratifs aux autorités de tarification et de contrôle
- Assure l'exécution du budget de l'établissement et, notamment prend l'initiative de proposer les achats nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement dans la limite des budgets prévus et validés par le Conseil d'Administration et dans le cadre du code des marchés publics.
- Recherche de fournisseurs dans les domaines ayant trait au fonctionnement des résidences autonomie
- Négociation des prix avec les fournisseurs dans les domaines ayant trait au fonctionnement des résidences autonomie
- Reçoit délégation de signature pour les bons de commande n'excédant pas un montant déterminé par voie d'arrêté pris par le président du CCAS
- Contrôle de l'exécution des marchés de travaux et fournitures
- Contrôle des stocks
- Contribue à la tenue des tableaux de bord de suivi des dépenses et des recettes
- Assure la facturation des frais de séjour aux résidents

✓ **Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.**

Le directeur d'établissement veille à inscrire l'établissement dans une logique de partenariat et a à sa charge, l'animation, l'évaluation et l'organisation des actions de

coopération avec les partenaires (partenaires institutionnels, intervenants libéraux, associations, bénévoles...).

En particulier :

- Prise en charge des relations avec les autorités de tarification et de contrôle
- Organisation des visites de conformité et de contrôles techniques
- Organisation et mise en œuvre de la communication avec les partenaires externes
- Préparation, rédaction, négociation et signature des conventions de partenariat
- Organisation de réunions de synthèse
- Gestion de la liste d'attente des résidents
- Saisine des commissions ad hoc

Précisions sur la délégation

Le président du CCAS est désigné sous le vocable « le déléguéant ».

Le directeur de l'établissement est désigné sous le vocable « le déléataire ».

Devoirs résultant de la délégation

Sous réserve des dispositions prévues ci-dessous concernant les conditions de révocation ou de dénonciation de la délégation, la délégation est accordée pour la durée des fonctions du déléataire et limitée à la durée du mandat du déléguéant.

Le déléataire s'engage à prendre toutes les mesures utiles à l'accomplissement de la mission qui résulte de la présente délégation, en se conformant aux lois applicables et aux procédures internes existantes. Il déclare avoir connaissance du fait qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur par lui-même ou par le personnel placé sous ses ordres, ou en cas de non-application des obligations et des dispositions nées de la présente délégation, sa responsabilité personnelle, en lieu et place de celle du déléguéant, pourra être engagée, et notamment sa responsabilité pénale.

Pouvoirs résultant de la délégation

Le déléataire dispose, pour pouvoir assurer pleinement les responsabilités qui lui incombent, d'une indépendance et d'une autonomie pour agir dans l'intérêt des Résidences Autonomie.

A cet effet, il bénéficie des moyens listés ci-après :

- Moyens matériels : dispose de l'ensemble des matériels existants ou à venir financés dans le cadre budgétaire ou mis à disposition par les résidences autonomie,
- Moyens humains sur lesquels il a autorité : ensemble des personnels,
- Moyens financiers définis dans le cadre budgétaire.
- Formation : dans le cadre de l'organisation des différentes politiques de formation (plan de formation, congés individuel de formation, etc.),
- Possibilité de faire appel à des experts extérieurs après accords financiers du déléguéant.

Dans l'hypothèse où le délégataire se trouverait dans l'impossibilité d'assumer ses responsabilités du fait qu'il estimerait que tout ou partie des moyens qui lui sont alloués sont insuffisants, il devra en informer, par écrit et sans délai, le délégué.

Conditions de subdélégation

Le délégataire peut subdéléguer les pouvoirs faisant l'objet des présentes. Cette subdélégation est possible aux conditions suivantes : à chaque besoin et lors des absences prolongées du directeur (absences pour congés ou maladie ou autres...)

Domaine de la subdélégation :

- Sécurité de la structure
- Sécurité des usagers
- Engagement des dépenses
- Dépôt de plaintes
- Courriers externes

Personne à qui la subdélégation peut être accordée : le directeur du CCAS et le directeur d'un autre établissement géré par le CCAS

Suspension, retrait ou dénonciation de la délégation

Nonobstant la durée de la délégation fixée supra, la délégation peut être suspendue ou prendre fin dans les cas suivants :

- Révocation de la délégation par le délégué
- Renonciation du délégataire à la délégation
- Transformation de la personne morale gestionnaire

La suspension ou la cessation de la délégation sera portée à la connaissance des tiers identifiés à la rubrique supra intitulée « information des tiers et publicité de la délégation » et selon les mêmes règles.

Fait aux Sables d'Olonne, le

En 3 exemplaires paraphés à chaque page dont :

- Un exemplaire pour le Délégué
- Un exemplaire pour le Délégataire
- Un exemplaire pour le Président du Conseil Départemental

Signature (précédée pour le délégataire de la mention « bon pour acceptation en pleine connaissance des droits et obligations qui y sont associés »)

Le délégué :

Le délégataire :



DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION
AU BENEFICE DU DIRECTEUR D'EHPAD

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, article 4, modifiant l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant que les établissements qui accueillent des personnes âgées sont dirigés par des professionnels dont le niveau de qualification est fixé par décret ;

Vu le décret n°2007-221 pris en application du II de l'article L312-1 du CASF relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, article 1, créant notamment l'article D312-176-10 du CASF qui dispose que les articles D312-176-5 à D312-176-9 (déterminant le niveau de qualification requis), sont applicables aux professionnels, autres que ceux relevant de la fonction publique hospitalière, chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux gérés par un centre communal d'action sociale ou un centre intercommunal d'action sociale, qui ont reçu délégation à ce titre ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2010 pris pour l'application de l'article D312-176-10 du CASF, qui détermine la liste des grades de la fonction publique territoriale qui permettent à leurs titulaires ne remplissant pas les conditions de qualification définies aux articles D312-176-6 et D312-176-7 de diriger, dans un centre d'action sociale, le ou les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux mentionnés auxdits articles ;

Dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, au rang desquels figurent les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) et les résidences autonomie, lorsque le gestionnaire confie à un professionnel la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, il précise par écrit, dans un document unique, les compétences et les missions confiées par délégation à ce professionnel (article D.312-176-5 et suivants du Code de l'action sociale et des familles - CASF-).

Ce document définit la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- gestion et animation des ressources humaines ;
- gestion budgétaire, financière et comptable ;
- coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Cette obligation d'établir un document unique de délégation est également opposable aux établissements ou services sociaux ou médico-sociaux gérés par un CCAS (article D312-176-10 du CASF)

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du

Le Président/La Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), donne délégation à :

Madame / Monsieur _____

Directeur / Directrice de _____

Grade de _____

Diplôme de niveau _____

en sa qualité de directeur de l'établissement ou des établissements suivant(s) :

_____,

pour les missions suivantes :

✓ Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement :

Le directeur d'établissement définit et met en œuvre le projet d'établissement en cohérence avec les politiques publiques et conformément aux orientations politiques de soutien aux personnes âgées définies par le Conseil d'Administration du CCAS

Il est en charge de mettre en œuvre, d'évaluer et de communiquer les orientations et priorités définies du projet d'établissement et des outils de la politique d'amélioration continue de la qualité.

Le directeur d'établissement est responsable de la prise en charge et en soins des résidents. Il met en œuvre la politique d'admission définie et décide, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire des admissions. Il organise les services rendus aux résidents en garantissant le respect des droits des usagers et les valeurs de bientraitance. Il organise l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des projets individuels. Il informe et oriente les résidents potentiels et leur famille.

Le directeur d'établissement est chargé de la prévention et de la sécurité de l'établissement dans tous les domaines (bâtiment, système d'informations, usagers et personnel). Il propose tous les travaux nécessaires au bon entretien de l'établissement auprès des propriétaires des locaux.

En particulier :

- Réactualisation du projet d'établissement
- Organisation de la communication du projet d'établissement
- Développement du partenariat avec les familles et ou les représentants légaux
- Mise en œuvre des décisions stratégiques de l'organe dirigeant prises en application du projet d'établissement
- Préparation et/ou organisation de la participation interne de l'évaluation du projet
- Mise en place du conseil à la vie sociale
- Suivi des décisions du conseil à la vie sociale
- Préparation, rédaction, négociation des contrats de séjour et de leurs avenants
- Préparation, négociation des conventions et/ou contrats avec les autorités de tarification (convention d'aide sociale...)

- Préparation, rédaction, négociation du règlement de fonctionnement
- Préparation, rédaction, négociation du livret d'accueil des usagers
- Préparation et conduite de l'auto-évaluation
- Participation au choix de l'organisme d'évaluation
- Contrôle du respect des termes de l'autorisation de fonctionner
- Décision d'admission et de sortie de l'établissement
- Participation à l'élaboration et au contrôle de l'évolution des projets individualisés
- Rédaction des demandes d'autorisation de création, d'extension ou de transformation,
- Contrôle de la qualité d'accueil et de l'accompagnement au quotidien des usagers
- Organisation de la coordination interne des interventions (thérapeutiques, éducatives, pédagogiques, professionnelles, ...), des activités, des disciplines et des intervenants
- Préparation, participation à l'élaboration, contrôle du contenu et organisation de la communication des dossiers des usagers
- Contrôle de la qualité de l'environnement de l'établissement (respect de normes HACCP cuisine, lingerie...)
- Contrôle de l'entretien des locaux et du matériel mis à disposition (notamment véhicule...)
- Contrôle de l'accessibilité de l'établissement
- Organisation des transferts et déplacements des usagers
- Prise en charge de la lutte contre les pratiques addictives et notamment le tabagisme
- Elaboration avec le médecin de l'établissement en concertation avec les professionnels intervenant dans l'établissement de la démarche de soins palliatifs du projet d'établissement
- Organisation de journées d'étude de formation et d'évaluation sur la mise en œuvre de la démarche qualité
- Assure la sécurité des biens et des personnes
- Signature de tous documents relatifs à ce chapitre

✓ **Gestion et animation des ressources humaines**

Le directeur d'établissement assure le management opérationnel de l'établissement.

En particulier :

- Procédure de recrutement, d'embauche du personnel en CDD
- Seul le président et la vice-présidente ayant délégation, signent les arrêtés de recrutement (CDD, arrêté de nomination...)
- Contrôle de l'application de la législation du travail en matière de type de contrats, de recours au travail temporaire, à l'égalité professionnelle, à la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, à la planification des congés et des absences
- Élabore et soumet à l'organe délibérant toute modification du règlement intérieur

- Assure le contrôle des conditions de sécurité au travail et participe à l'élaboration des risques professionnels
- Prépare et rédige le livret d'accueil du personnel
- Contrôle des règles déontologiques et des droits des usagers auprès des intervenants salariés ou non
- Contrôle de la bonne exécution du travail des personnels de l'établissement
- Gestion de la carrière des personnels de l'établissement (promotion, affectation, augmentation salariale...)
- Responsable de la gestion des CDD et des coûts engendrés
- Application des mesures disciplinaires décidées par le Président
- Prise en charge du dialogue social
- Contrôle de la confidentialité des fichiers relatifs au personnel

✓ **Gestion budgétaire, financière et comptable en application des articles R. 314-9 à R. 314-55**

Le directeur assure la gestion administrative et budgétaire, en particulier :

- Participation à la définition de la politique d'investissements en lien avec la direction du CCAS
- Participation à la politique d'achat et à l'élaboration des marchés publics
- Préparation des documents budgétaires normalisés (EPRD, ERRD, ...) et du rapport d'activité, et soumission à l'organe délibérant
- Dépose dans les délais légaux les budgets et comptes aux autorités de tarification et de contrôle
- Assure l'exécution du budget de l'établissement et, notamment prend l'initiative de proposer les achats nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement dans la limite des budgets prévus et validés par le Conseil d'Administration et dans le cadre du code des marchés publics.
- Recherche de fournisseurs dans les domaines ayant trait au fonctionnement de l'établissement
- Négociation des prix avec les fournisseurs dans les domaines ayant trait au fonctionnement de l'établissement
- Reçoit délégation de signature pour les bons de commande n'excédant pas un montant déterminé par voie d'arrêté pris par le président du CCAS
- Contrôle de l'exécution des marchés de travaux et fournitures
- Contrôle des stocks
- Contribue à la tenue des tableaux de bord de suivi des dépenses et des recettes
- Assure la facturation des frais de séjour aux résidents

✓ **Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.**

Le directeur d'établissement veille à inscrire l'établissement dans une logique de partenariat et a à sa charge, l'animation, l'évaluation et l'organisation des actions de coopération avec les partenaires (partenaires institutionnels, intervenants libéraux, associations, bénévoles...)

En particulier :

- Prise en charge des relations avec les autorités de tarification et de contrôle
- Organisation des visites de conformité et de contrôles techniques
- Organisation et mise en œuvre de la communication avec les partenaires externes
- Préparation, rédaction, négociation et signature des conventions de partenariat
- Organisation de réunions de synthèse
- Gestion de la liste d'attente des résidents
- Saisine des commissions ad hoc

Précisions sur la délégation

Le président du CCAS est désigné sous le vocable « le délégué »

Le directeur de l'établissement est désigné sous le vocable « le déléataire »

Devoirs résultant de la délégation

Sous réserve des dispositions prévues ci-dessous concernant les conditions de révocation ou de dénonciation de la délégation, la délégation est accordée pour la durée des fonctions du déléataire et limitée à la durée du mandat du délégué.

Le déléataire s'engage à prendre toutes les mesures utiles à l'accomplissement de la mission qui résulte de la présente délégation, en se conformant aux lois applicables et aux procédures internes existantes. Il déclare avoir connaissance du fait qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur par lui-même ou par le personnel placé sous ses ordres, ou en cas de non-application des obligations et des dispositions nées de la présente délégation, sa responsabilité personnelle, en lieu et place de celle du délégué, pourra être engagée, et notamment sa responsabilité pénale.

Pouvoirs résultant de la délégation

Le déléataire dispose, pour pouvoir assurer pleinement les responsabilités qui lui incombent, d'une indépendance et d'une autonomie pour agir dans l'intérêt des EHPAD.

A cet effet, il bénéficie des moyens listés ci-après :

- Moyens matériels : dispose de l'ensemble des matériels existants ou à venir financés dans le cadre budgétaire ou mis à disposition par l'EHPAD,
- Moyens humains sur lesquels il a autorité : ensemble des personnels,
- Moyens financiers définis dans le cadre budgétaire.
- Formation : dans le cadre de l'organisation des différentes politiques de formation (plan de formation, congés individuel de formation, etc.),
- Possibilité de faire appel à des experts extérieurs après accords financiers du délégué.

Dans l'hypothèse où le déléataire se trouverait dans l'impossibilité d'assumer ses responsabilités du fait qu'il estimerait que tout ou partie des moyens qui lui sont alloués sont insuffisants, il devra en informer, par écrit et sans délai, le délégué.

Conditions de subdélégation

Le déléataire peut subdéléguer les pouvoirs faisant l'objet des présentes. Cette subdélégation est possible aux conditions suivantes : à chaque besoin et lors des absences prolongées du directeur (absences pour congés ou maladie ou autres...)

Domaine de la subdélégation :

- Sécurité de la structure
- Sécurité des usagers
- Engagement des dépenses
- Dépôt de plaintes
- Courriers externes

Personne à qui la subdélégation peut être accordée : le directeur du CCAS et le directeur d'un autre établissement géré par le CCAS

Suspension, retrait ou dénonciation de la délégation

Nonobstant la durée de la délégation fixée supra, la délégation peut être suspendue ou prendre fin dans les cas suivants :

- Révocation de la délégation par le délégué
- Renonciation du déléataire à la délégation
- Transformation de la personne morale gestionnaire

La suspension ou la cessation de la délégation sera portée à la connaissance des tiers identifiés à la rubrique supra intitulée « information des tiers et publicité de la délégation » et selon les mêmes règles.

Fait aux Sables d'Olonne, le

En 4 exemplaires paraphés à chaque page dont :

- Un exemplaire pour le Délégué
- Un exemplaire pour le Déléataire

- Un exemplaire pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Un exemplaire pour le Président du Conseil Départemental

Signature (précédée pour le déléataire de la mention « bon pour acceptation en pleine connaissance des droits et obligations qui y sont associés »)

Le délégué :

Le déléataire :

Convention de groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies

Réf. : GC2024-ACHATENERGIES

Préambule

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les commandes professionnelles, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel. Aujourd'hui conformément aux articles L.331-1 et L.441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'énergie peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir du tarif réglementé de vente.

Dans ce cadre, le regroupement de différentes personnes morales (collectivités, établissements publics et privés, associations...) va permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de Vendée (SYDEV) se propose de coordonner le groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de toutes énergies (électricité, gaz naturel, propane...) ainsi que les services associés.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de constitution, d'organisation et de fonctionnement du groupement entre les membres (ci-après désigné par "le Groupement") conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, dans le cadre de la mutualisation de leurs besoins en matière de fourniture et d'acheminement d'énergies.

Article 2 : Nature des besoins

Le groupement constitué entre les personnes morales citées en annexe 1 de la présente convention vise à répondre aux besoins récurrents des membres pour la fourniture et l'acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, bois, propane, ...) ainsi que les services associés.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens des articles L.1111-1 et L.2125-1 du Code de la commande publique.

Article 3 : Membres du groupement

Le groupement est ouvert aux personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, dont le siège social et/ou l'établissement est situé dans le Département de la Vendée, notamment les :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements publics,
- Groupements d'Intérêt Public,
- Sociétés d'Economie Mixte (SEM),
- Sociétés Publiques Locales,
- Etablissements d'enseignement publics et privés,
- Organismes privés d'habitation à loyer modéré,
- Sociétés dans lesquelles les syndicats d'énergie membres du groupement ont des parts,

- Sociétés dans lesquelles une SEM, dont au moins un syndicat d'énergie membre du groupement est actionnaire, possède des parts,
- Etablissements de santé et médico-sociaux publics ou privés à but non lucratif,
- Chambres professionnelles,
- Services de l'Etat.

La liste des membres est jointe à la présente convention.

Article 4 : Coordonnateur du groupement de commandes

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV) est coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article L.2113-7 du Code de la commande publique.

Le siège du coordonnateur est situé : 3 rue du Maréchal Juin – CS 80040 - 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex.

Article 5 : Missions du coordonnateur

5.1 - Phase passation

Le coordonnateur gère, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation des marchés ou des accords-cadres et de leurs marchés subséquents.

Le coordonnateur exerce à ce titre les missions suivantes, notamment :

- Assister les membres dans la définition de leurs besoins,
A cette fin, le coordonnateur est habilité par les membres, à solliciter, auprès du gestionnaire du réseau de distribution et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de relève de mesure d'énergie pendant toute la durée d'exécution du marché ou accord cadre auquel il participe.
- Choisir le mode de passation des marchés ou accords-cadres et de décider des modalités d'achat des énergies (achat direct, allotissement, contrat pour différence, complément de rémunération ...),
- Préparer le dossier de consultation et assurer sa publication,
- Assurer la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence,
- Répondre aux questions formulées par les candidats dans le cadre des consultations,
- Réceptionner les plis,
- Analyser les candidatures et les offres,
- Assurer la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres,
- Rédiger le rapport de présentation,
- Informer les candidats rejetés,
- Assurer la signature des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents,
- Décider, le cas échéant, de ne pas donner suite,
- Assurer la transmission des marchés, ou des accords-cadres et de leurs marchés subséquents, au contrôle de légalité,
- Notifier les marchés aux candidats retenus,
- Réaliser la publication de l'avis d'attribution,
- Transmettre aux membres du groupement des pièces des marchés conclus nécessaires à leur exécution.

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

5.2- Phase exécution

Le coordonnateur gère, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, les missions suivantes dans le cadre de l'exécution des marchés :

- Prendre et rédiger les décisions de reconductions des marchés ou accords-cadres,
- Conclure les avenants,
- Prendre et rédiger les décisions de résiliation des marchés ou accords-cadres dans les conditions prévues dans le cahier des clauses particulières du marché concerné,

- Fixer les prix conformément aux dispositions contractuelles des marchés,
- Contrôler la bonne exécution des missions confiées au(x) titulaire(s) des marchés, notamment en réalisant le contrôle des factures avant paiement par les membres,
- Réaliser le visa des ordres de service de demande d'ajout/détachement des points de relève de mesure d'énergie avant transmission au(x) titulaire(s) des marchés par les membres,
- Gérer les données administratives, techniques et financières auprès du/des titulaire(s) des marchés.

5.3- Missions complémentaires

Le coordonnateur exerce des missions complémentaires tendant à améliorer la communication et la compréhension des membres du groupement concernant l'achat d'énergie.

A ce titre, le coordonnateur :

- Met en place des outils de communication, tels que des réunions en visioconférence, concernant l'actualité des marchés de l'énergie et du groupement d'achat d'énergies,
- Propose des formations au profit des membres du groupement pour fournir des connaissances sur les marchés de l'énergie et sur les principes de gestion technique des groupements d'achats,
- Met à disposition une boîte mail et des interlocuteurs dédiés pour conseiller et répondre aux demandes des membres par une réponse personnalisée,
- Tient à la disposition des membres des informations sur la stratégie d'achat,
- Sélectionne des prestataires qualifiés pour la couverture du risque des marchés de l'énergie.

D'autres services ou outils pourront être proposés aux membres en fonction des évolutions réglementaires, techniques ou juridiques, tout au long de la durée du groupement.

Article 6 –Obligations des membres du groupement

En adhérant au groupement, les membres s'engagent à :

- Déterminer la nature et l'étendue de leurs besoins à satisfaire,
- Choisir la ou les énergie(s) pour laquelle ou lesquelles le membre souhaite adhérer au groupement,
- Conférer au groupement la prérogative de couvrir l'intégralité de leurs besoins en matière d'achat d'énergies, présents ou à venir au cours de la durée d'exécution de la présente convention, pour toutes les énergies qui les concernent,
- Prendre les délibérations et actes nécessaires pour autoriser le coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés en leur nom,
- Respecter les délais de réponse impartis à la suite des demandes formulées par le coordonnateur, notamment pour le renouvellement des marchés ou accords-cadres,
- Respecter les décisions du coordonnateur, notamment les décisions d'attribution des accords-cadres et de leurs marchés subséquents, y compris les décisions de fixation des prix prises par le coordonnateur conformément aux modalités contractuelles des marchés,
- Participer aux frais de fonctionnement du groupement d'achat tels que définis à l'article 8 de la présente convention,
- S'engager à maintenir leur adhésion au groupement pendant toute la durée d'exécution de l'accord-cadre ou du marché subséquent en cours,
- Gérer leur périmètre pour les intégrations, modifications ou résiliations de points de relève de mesure d'énergie, via un ordre de service, et particulièrement vérifier l'intégration des nouveaux points de livraison/points de comptage et d'estimation,
- Assurer la gestion de la facturation (liquidation, paiement ...) en lien avec le titulaire de chaque marché ou marché subséquent,
- Mener les procédures de cautionnement, de nantissement éventuel et de versement des avances,
- Appliquer les pénalités.

Chaque membre du groupement déléguera au fournisseur le soin de les représenter auprès du gestionnaire de réseau dans les conditions fixées au marché ou à l'accord-cadre.

Article 7 : Conditions Générales du groupement

7.1- Adhésion au groupement de commandes

Toute personne morale désignée à l'article 3 de la présente convention peut, à tout moment, adhérer au groupement d'achat selon les modalités suivantes :

- Faire une demande d'adhésion par courrier adressé au coordonnateur,
- Transmettre au coordonnateur par courrier la copie de la délibération (dont le modèle est transmis par le coordonnateur), ou de la décision, revêtant un caractère exécutoire, voire le pouvoir le cas échéant, autorisant l'adhésion du membre au groupement et validant le/les choix d'énergie retenu(s) par le membre,
- Transmettre au coordonnateur par courrier l'acte d'adhésion original signé, valant approbation de la convention de groupement par le membre.

L'adhésion du nouveau membre prend effet à compter de la date indiquée dans son acte d'adhésion.

Le nouveau membre pourra alors intégrer l'accord-cadre en cours d'exécution¹, sous conditions et sous réserve que le volume de consommation maximum fixé dans l'accord-cadre ne soit pas atteint.

7.2 – Conditions de sortie du groupement

Le présent groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre conserve la possibilité de se retirer du groupement à tout moment.

Dans le cas où un membre souhaiterait se retirer du groupement, il en fait la demande par écrit au coordonnateur.

La demande de sortie du groupement du membre peut intervenir au moment où le SYDEV le sollicite par écrit en vue du renouvellement des marchés, dans le délai imparti communiqué par le coordonnateur. Si aucune réponse n'est apportée au SYDEV par le membre, alors le membre est automatiquement intégré dans le marché suivant par tacite reconduction, ainsi que ses points de relève de mesure d'énergie connus.

Si la demande de sortie intervient dans d'autres conditions, le membre devra réaliser les démarches de résiliation auprès du titulaire du marché pour le détachement de ses points de relève de mesure d'énergie et se verra, le cas échéant, appliquer des pénalités par le titulaire du marché.

7.3 – Mise à jour de la convention

Les membres du groupement ne peuvent s'opposer au retrait de membres ou à l'adhésion de nouveaux membres pendant toute la durée de validité de la présente convention.

Le coordonnateur transmet la mise à jour de la liste des membres annexée à la présente convention par tout moyen.

7.4 -Entrée en vigueur et durée du groupement

La présente convention entre en vigueur à compter de la date indiquée à l'annexe n°2 signée par le représentant du Coordonnateur attestant que l'ensemble des membres ont signé la convention.

Le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée.

7.5- Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention de groupement, à l'exception du retrait de membres ou de l'adhésion de nouveaux membres, doit faire l'objet d'un avenant ayant reçu l'accord d'une majorité qualifiée des deux tiers de ses membres.

¹ Cf. CJUE, Cour, 19 décembre 2018, « Autorita Garante della Concorrenza e del Mercato- Antitrust et Coopservice Soc. coop. arl contre Azienda Socio-Sanitaria Territoriale della Vallecmonica – Sebino (ASST)» C-216/17

Article 8 : Frais d'indemnisation du coordonnateur et modalités financières

Le coordonnateur perçoit une indemnisation pour la gestion du groupement.

Cette participation financière annuelle est versée par chaque membre dès lors qu'il prend part à un marché passé par le coordonnateur intégrant un de ses points de relève de mesure d'énergie (PDL, PCE, ...).

Cette participation comprend une part fixe calculée selon la quantité de points de relève de mesure d'énergie et une part variable sur le volume de consommation totale pour chaque énergie dans le cadre du groupement. Elle est plafonnée par adhérent et par an.

Le coordonnateur percevra une participation minimale annuelle de 20 € HT par membre du groupement.

Cette participation est présentée dans le tableau suivant :

	ELECTRICITE		GAZ	AUTRE ENERGIE		
Part fixe	Niveau de puissance	Participation forfaitaire	Participation forfaitaire	Participation forfaitaire		
	Puissance inférieure à 36 kVA	5 € HT / point*	20 € HT / point*	150 € HT		
	Puissance supérieure à 36 kVA	10 € HT / point*				
Part variable	0,20 € HT / MWh (1 MWh = 1000 kWh)					
Prix Plafond (part fixe + part variable)	4 500 € HT					

*Point : point de relève de mesure d'énergie distribuée sur le réseau (point de livraison, point de comptage ...)

Les frais d'indemnisation du coordonnateur pour la gestion du groupement sont révisés annuellement à partir du 1^{er} janvier 2027. L'indice de référence est l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) - Base 100 en décembre 2008 publié par l'INSEE. Il est fait application de la formule suivante :

Total participation_(n) = Total participation_(n-1) x (Indice Année N / Indice Année N-1)

Indice n = dernier indice paru au 01/01/(N)

Indice Année n-1 = dernier indice paru au 01/01/(N-1)

Une collectivité qui participe au groupement uniquement pour l'électricité et qui n'a que des contrats avec des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA bénéficie d'une participation modulable en fonction du nombre de points de livraison.

Dans le cadre d'une adhésion en cours d'année, le calcul de la part fixe de la cotisation se fait au prorata du restant de l'année.

La participation financière est versée par les membres chaque année dans un délai de trente jours à compter de la réception de l'avis des sommes à payer émis par le SYDEV.

Cette participation ne pourra excéder les frais réellement engagés par le coordonnateur, en cas de dépassement, le surplus sera redistribué aux membres au prorata de leur participation.

Les participations sont versées par virement au Service de Gestion Comptable (SGC) Yon-Vendée, 40 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV ci-après :

BANQUE DE FRANCE – BDF LA ROCHE SUR YON	
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

Le libellé du virement doit impérativement contenir « SYDEV » et la référence du titre.

Article 10 : Capacité à ester en justice

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

A compter de l'exécution de l'accord cadre ou du marché, en cas de litige avec le titulaire ou tiers au marché, chaque membre du groupement sera chargé d'exercer sa propre action en justice pour les opérations dont il a la charge en application de la présente convention. Il informe le coordonnateur de ses démarches et de leur évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par le marché litigieux.

Article 11 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 12 : Dissolution du groupement et résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de disparition du besoin.

La dissolution du groupement, emportant résiliation de la convention, peut aussi intervenir soit :

- Par la décision d'une majorité qualifiée des deux tiers de ses membres, devant intervenir au moins un an avant la fin d'un marché. La décision devient effective à la fin du marché en cours.
- Par décision du pouvoir adjudicateur. Dans ce cas, ce dernier informera par courrier chaque membre de son intention de mettre fin à la présente convention. La résiliation prendra effet dans un délai minimum de six (6) mois à compter de la date d'envoi du courrier de résiliation.

ANNEXE 1 – LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

ANNEXE 2 – ATTESTATION

Monsieur , agissant en sa qualité de représentant le SYDEV, coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Atteste que la présente convention (GC2024-ACHATENERGIES) entre en vigueur à compter du , l'ensemble des membres ayant signé la convention à cette date.

Pour le SYDEV
Le Président,

ACTE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Dénomination sociale :

Adresse :

Représenté(e) par :

Dûment habilité(e) par en date
du

- **Accepte les termes de la convention constitutive du groupement – Réf. : GC2024-ACHATENERGIES**
- **Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement pour les énergies suivantes :**
 - **ELECTRICITE**
 - **GAZ NATUREL**

Reconnaît que cette adhésion prendra effet, soit à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 7.4 de la convention,
soit, en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le à

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
L'ASSISTANCE AU RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE
RISQUES STATUTAIRES**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Les Sables d'Olonne Agglomération, représentée par Monsieur Yannick MOREAU, en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 1er avril 2021 ayant son siège 3 avenue Carnot – BP 80391 – 85109 Les Sables d'Olonne Cedex, ci-après dénommé « Les Sables d'Olonne Agglomération ».

d'une part,

Et

La Ville des Sables d'Olonne, représentée par Monsieur Nicolas CHENECHAUD, en qualité de 1er Adjoint au Maire, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2025 ayant son siège 21 place du Poilu de France – CS 21842 – 85118 Les Sables d'Olonne cedex, ci-après dénommé « la Ville des Sables d'Olonne ».

d'autre part,

Et

Le CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements, représentée par Madame Florence PINEAU, en qualité de Vice-Présidente du CCAS, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2023 ayant son siège 21 place du Poilu de France – CS 21842 – 85118 Les Sables d'Olonne cedex, ci-après dénommé « la Ville des Sables d'Olonne ».

d'autre part,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- l'article L 2113-6 du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT:

Les besoins de la Ville des Sables d'Olonne, du CCAS des Sables d'Olonne et de ses établissements et des Sables d'Olonne Agglomération en matière d'assurance des risques statutaires.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 e r – OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article L 2142-6 du code de la commande publique, ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation, la signature et la notification du marché relatif à l'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurances des risques statutaires.

La présente convention fixe les modalités de fonctionnement de ce groupement.

ARTICLE 2 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué de :

- La Ville des Sables d'Olonne ;
- Le CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements
- Les Sables d'Olonne Agglomération ;

ARTICLE 3 – COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Pour la réalisation de l'objet du groupement, **Les Sables d'Olonne Agglomération** est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme le coordonnateur du groupement pour la préparation, la passation, la signature et la notification du marché, conformément aux besoins définis par chaque membre.

ARTICLE 4 – MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec les membres ;
- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire :
 - mise en concurrence des candidats
 - dématérialisation et mise en ligne du ou des dossiers de consultation des entreprises le cas échéant,
 - réception et analyse des offres,
 - information des candidats,
- de signer et notifier le marché attribué;
- de transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne.

Le coordonnateur a la charge de faire approuver le cahier des charges par tous les membres du groupement. Le coordonnateur peut à tout moment, et après avoir consulté l'ensemble des membres du groupement, déclarer la procédure sans suite.

ARTICLE 5 – MISSIONS DES MEMBRES

Les membres du groupement sont chargés :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins en vue de la passation du marché,
- d'assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de ces besoins,
- de participer à l'analyse des offres et à la rédaction du rapport d'analyse

Les membres feront leur affaire du suivi et du règlement du marché de la prestation leur incombeant.

ARTICLE 6 – ADHÉSION/RETRAIT

Chaque membre adhère au groupement de commandes par une délibération soumise à l'approbation de son assemblée délibérante.
Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.
Chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres.
Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés en cours de passation et/ou d'exécution.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION

Le Président des *Sables d'Olonne Agglomération* ou son représentant est désigné pour l'attribution du marché.

ARTICLE 8 – DURÉE DU GROUPEMENT

Le groupement prendra fin de fait au terme de l'exécution des marchés.
La présente convention sera renouvelée en cas de modification de la réglementation relative au groupement de commandes.

ARTICLE 9 – ÉVALUATION DES BESOINS ET FORME DES MARCHES

Le marché est unique. Chaque membre du groupement fixe un montant estimatif suivant

Ville des Sables d'Olonne	CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements	Les Sables d'Olonne Agglomération
2 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

ARTICLE 10 – FRAIS DE GESTION DES PROCÉDURES

La mission du coordonnateur ne donnera lieu à aucune forme d'indemnisation ou de financement à la charge des autres membres du groupement.

Les frais de publicité inhérents à cette consultation seront assumés à parts égales entre chacun des membres du groupement. En pratique, le coordonnateur réglera les factures concernées et émettra un titre de recette à l'attention des autres membres du groupement.

ARTICLE 11 – MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention doit intervenir sous forme d'avenant approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

Les décisions des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 12 – CAPACITÉ À AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres pondéré par le poids financier de chacun d'entre eux dans le marché. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

ARTICLE 13 – SUBSTITUTION DU COORDONNATEUR

En cas de retrait du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_04-DE



ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de contentieux portant sur l'application de ladite convention constitutive d'un groupement de commandes, et à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait aux Sables d'Olonne, le

En trois exemplaires originaux.

Le 1er adjoint de la Commune des SABLES D'OLONNE,
Nicolas CHENECHAUD

La Vice-Présidente du CCAS des SABLES D'OLONNE,
Florence PINEAU

Le Président de Les SABLES D'OLONNE Agglomération,
Yannick MOREAU

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES
STATUTAIRES**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Les Sables d'Olonne Agglomération, représentée par Monsieur Yannick MOREAU, en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 1er avril 2021 ayant son siège 3 avenue Carnot – BP 80391 – 85109 Les Sables d'Olonne Cedex, ci-après dénommé « Les Sables d'Olonne Agglomération ».

d'une part,

Et

La Ville des Sables d'Olonne, représentée par Monsieur Nicolas CHENECHAUD, en qualité de 1er Adjoint au Maire, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2025 ayant son siège 21 place du Poilu de France – CS 21842 – 85118 Les Sables d'Olonne cedex, ci-après dénommé « la Ville des Sables d'Olonne ».

d'autre part,

Et

Le CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements, représentée par Madame Florence PINEAU, en qualité de Vice-Présidente du CCAS, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2023 ayant son siège 21 place du Poilu de France – CS 21842 – 85118 Les Sables d'Olonne cedex, ci-après dénommé « la Ville des Sables d'Olonne ».

d'autre part,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- l'article L 2113-6 du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT:

Les besoins de la Ville des Sables d'Olonne, du CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements et des Sables d'Olonne Agglomération en matière d'assurance des risques statutaires.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 e r – OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article L2113-6 du code de la commande publique, ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation, la

signature et la notification des marchés relatifs au renouvellement des assurances des risques statutaires.

La présente convention fixe les modalités de fonctionnement de ce groupement.

ARTICLE 2 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué de :

- La Ville des Sables d'Olonne ;
- Le CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements
- Les Sables d'Olonne Agglomération ;

ARTICLE 3 – COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Pour la réalisation de l'objet du groupement, **Les Sables d'Olonne Agglomération** est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme le coordonnateur du groupement pour la préparation, la passation, la signature et la notification du marché, conformément aux besoins définis par chaque membre.

ARTICLE 4 – MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec les membres ;
- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire :
 - rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence,
 - dématérialisation et mise en ligne du ou des dossiers de consultation des entreprises le cas échéant,
 - réception et analyse des offres,
 - information des candidats,
 - convocation de la commission d'appel d'offres
- de signer et notifier le marché attribué;
- de transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne.

Le coordonnateur a la charge de faire approuver le dossier de consultation des entreprises (DCE) par tous les membres du groupement. Le coordonnateur peut à tout moment, et après avoir consulté l'ensemble des membres du groupement, déclarer la procédure sans suite.

ARTICLE 5 – MISSIONS DES MEMBRES

Les membres du groupement sont chargés :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins en vue de la passation des marchés,
- d'assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de ces besoins,
- de participer à l'analyse des offres et à la rédaction du rapport d'analyse

Les membres feront leur affaire du suivi et du règlement du marché de la prestation leur incombeant.

ARTICLE 6 – ADHÉSION/RETRAIT

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_04-DE

Chaque membre adhère au groupement de commandes par une délibération soumise à l'approbation de son assemblée délibérante.
Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.
Chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres.
Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés en cours de passation et/ou d'exécution.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION

La commission d'appel d'offres du coordonnateur est désignée pour l'attribution du marché.

ARTICLE 8 – DURÉE DU GROUPEMENT

Le groupement prendra fin de fait au terme de l'exécution des marchés.

La présente convention sera renouvelée en cas de modification de la réglementation relative au groupement de commandes.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION DES BESOINS ET FORME DES MARCHES

Le marché est allotii. Chaque membre du groupement évalue ses besoins comme suit :

Lot 1		Lot 2
Ville des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération	CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements
Montant estimé annuel	Montant estimé annuel	Montant estimé Annuel
130 000 €	100 000 €	345 000 €
		Dont 75 000 € pour le CCAS et les Résidences Autonomies
		106 000 € pour l'EHPAD des Vallées
		164 000 € pour l'EHPAD des Cordeliers

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - Décès
 - Accident du travail – Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :
 - Accident du travail – Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Les marchés seront conclus à la suite d'un appel d'offres ouvert pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2026.

ARTICLE 10 – FRAIS DE GESTION DES PROCÉDURES

La mission du coordonnateur ne donnera lieu à aucune forme d'indemnisation ou de financement à la charge des autres membres du groupement.

Les frais de publicité inhérents à cette consultation seront assumés à parts égales entre chacun des membres du groupement. En pratique, le coordonnateur réglera les factures concernées et émettra un titre de recette à l'attention des autres membres du groupement.

ARTICLE 11 – MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention doit intervenir sous forme d'avenant approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

Les décisions des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 12 – CAPACITÉ À AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres pondéré par le poids financier de chacun d'entre eux dans le marché. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

ARTICLE 13 – SUBSTITUTION DU COORDONNATEUR

En cas de retrait du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de contentieux portant sur l'application de ladite convention constitutive d'un groupement de commandes, et à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait aux Sables d'Olonne, le

En trois exemplaires originaux.

Le 1er adjoint de la Commune des SABLES D'OLONNE,
Nicolas CHENECHAUD

La Vice-Présidente du CCAS des SABLES D'OLONNE,
Florence PINEAU

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_04-DE

Le Président de Les SABLES D'OLONNE Agglomération,
Yannick MOREAU

EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO BUDGET ANNEXE

COMPTÉ DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Sophie ALIX

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 21/02/2025

Nomenclature M22 EPRD Evaluatif

SOMMAIRE

Le Compté de Gestion sur Chiffres

1ère PARTIE : EXÉCUTION DE L'EPRD (Etats A)	2
1. Situation synthétique des prévisions et réalisations (Etat A1)	2
2. Situation détaillée des prévisions et réalisations (Etat A2)	7
2ème PARTIE : GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE (Etats B)	17
1. Bilan (Etat B1)	17
1. Bilan Actif	
2. Bilan Passif	
2. Compte de résultat (Etat B2-1)	21
4. Balance des comptes (Etat B3)	24
5. Balance des valeurs inactives (Etat B4)	42
3ème PARTIE : AFFECTION DES RÉSULTATS (Etats C)	43
1. Tableau général d'affection du résultat de l'exercice N-1 au cours de l'exercice N (Etat C1)	43
2. Détermination des résultats de l'exercice N à affecter au cours de l'exercice N+1 (Etat C2)	45
4ème PARTIE : SIGNATURES	46

Envoyé en préfecture le 12/03/2025
Reçu en préfecture le 12/03/2025
Publié le
ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE



IDENTIFIANT BUDGET 17052

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC LES SABLES D'OLONNE
N° CODIQUE 085036
Date Edition : 21/02/2025
Compte : DEFINITIF

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : EHPAD CORDELIERS - CCAS
LSO
Caractère Budget : EPRD Evaluatif
Nomenclature : M22

Code FINESS de l'entité juridique : 850025602
N° SIRET 20008215400036

STRUCTURE BUDGÉTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT COMPTE DE RÉSULTAT PRINCIPAL

17052 EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	605 436,48	0,00	0,00	605 436,48	504 835,96	-16%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	2 879 571,99	0,00	0,00	2 879 571,99	2 772 708,66	-3%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	685 222,58	0,00	0,00	685 222,58	432 751,84	-36%
TOTAL DES CHARGES	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	3 710 296,46	-11%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	558 016,72	

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

3 /

Etat A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

Exercice 2024

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	3 984 433,31	0,00	0,00	3 984 433,31	4 127 937,00	4%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	172 303,41	0,00	0,00	172 303,41	98 890,81	-42%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	13 494,33	0,00	0,00	13 494,33	41 485,37	208%
TOTAL DES PRODUITS	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	4 268 313,18	3%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

4 /

Etat A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

CHARGES

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat consolidé

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	605 436,48	0,00	0,00	605 436,48	504 835,96	-16%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	2 879 571,99	0,00	0,00	2 879 571,99	2 772 708,66	-3%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	685 222,58	0,00	0,00	685 222,58	432 751,84	-36%
TOTAL DES CHARGES	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	3 710 296,46	-11%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	558 016,72	

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	3 984 433,31	0,00	0,00	3 984 433,31	4 127 937,00	4%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	172 303,41	0,00	0,00	172 303,41	98 890,81	-42%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	13 494,33	0,00	0,00	13 494,33	41 485,37	208%
TOTAL DES PRODUITS	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	4 268 313,18	3%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

5 /



17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Tableau de passage des résultats à la CAF

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Libellé	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
TOTAL DES CHARGES	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	3 710 296,46	-11%
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	331 021,01	0,00	0,00	331 021,01	63 589,59	-80%
TOTAL I	3 839 210,04	0,00	0,00	3 839 210,04	3 646 706,87	-5%
TOTAL DES PRODUITS	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	4 268 313,18	3%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	11 762,18	0,00	0,00	11 762,18	11 762,18	0%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL II	4 158 468,87	0,00	0,00	4 158 468,87	4 256 551,00	3%
CAF OU IAF	319 258,83	0,00	0,00	319 258,83	609 844,13	92%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.



Etat A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

EMPLOIS

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Tableau de financement

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						-
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	20 000,00	37 862,12	0,00	57 862,12	44 128,65	-23%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	1 001 518,60	0,00	0,00	1 001 518,60	170 469,12	-82%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	1 021 518,60	37 862,12	0,00	1 059 380,72	214 597,77	-79%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	259 258,83	0,00	0,00	259 258,83	455 592,38	76%

Tableau de financement

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT						-
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	319 258,83 941 518,60	0,00 17 862,12	0,00 0,00	319 258,83 959 380,72	609 844,13 17 862,12	92% -98%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00	42 483,90	7%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	1 280 777,43	37 862,12	0,00	1 318 639,55	670 190,15	-49%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

7 /



7 /

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
6021 - Produits pharmaceutiques et produits à usage medical	16 665,00	0,00	0,00	16 665,00	15 808,15	0,00	15 808,15	-5%
6063 - Alimentation	212 681,32	0,00	0,00	212 681,32	186 403,93	0,00	186 403,93	-12%
6066 - Fournitures médicales	21 109,00	0,00	0,00	21 109,00	17 455,23	0,00	17 455,23	-17%
6251 - Voyages et déplacements	835,69	0,00	0,00	835,69	551,06	0,00	551,06	-34%
6257 - Réceptions	4 505,07	0,00	0,00	4 505,07	2 069,00	200,00	1 869,00	-58%
6261 - Frais d'affranchissements	1 862,18	0,00	0,00	1 862,18	1 770,00	0,00	1 770,00	-4%
6262 - Frais de télécommunication	5 797,02	0,00	0,00	5 797,02	9 061,39	0,00	9 061,39	57%
6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur	17 047,00	0,00	0,00	17 047,00	13 428,28	0,00	13 428,28	-21%
6288 - Autres	1 222,62	0,00	0,00	1 222,62	941,17	0,00	941,17	-23%
60222 - Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	1 498,55	1 498,55	0,00	-
60321 - Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	7 332,60	0,00	0,00	7 332,60	10 324,62	0,00	10 324,62	41%
60611 - Eau et assainissement	18 453,82	0,00	0,00	18 453,82	12 954,74	0,00	12 954,74	-29%
60612 - Energie, électricité	82 250,91	0,00	0,00	82 250,91	74 177,14	20 212,40	53 964,74	-34%
60613 - Chauffage	100 938,07	0,00	0,00	100 938,07	68 065,01	0,00	68 065,01	-32%
60621 - Combustibles et carburants	18 783,30	0,00	0,00	18 783,30	24 914,79	6 314,89	18 599,90	0%
60622 - Produits d'entretien	24 389,93	0,00	0,00	24 389,93	20 401,80	0,00	20 401,80	-16%
60623 - Fournitures d'atelier	25 669,42	0,00	0,00	25 669,42	16 536,95	0,00	16 536,95	-35%
60624 - Fournitures administratives	1 866,89	0,00	0,00	1 866,89	3 087,10	0,00	3 087,10	66%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
60625 - Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	3 380,76	0,00	0,00	3 380,76	4 067,00	0,00	4 067,00	21%
61118 - Autres	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 378,60	699,82	1 678,78	-30%
61128 - Autres prestations à caractère médico-social	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
62881 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 360,00	0,00	2 360,00	-
606261 - Protections, produits absorbants	29 540,68	0,00	0,00	29 540,68	35 534,72	2 894,49	32 640,23	11%
606268 - Autres fournitures hôtelières	7 705,20	0,00	0,00	7 705,20	12 866,88	0,00	12 866,88	67%
TOTAL GF 1 : CHARGES AFFÉRENTES À L'EXPLOITATION COURANTE	605 436,48	0,00	0,00	605 436,48	536 656,11	31 820,15	504 835,96	-16%
6226 - Honoraires	600,00	0,00	0,00	600,00	337,50	0,00	337,50	-43%
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	7 270,00	0,00	0,00	7 270,00	4 824,96	0,00	4 824,96	-33%
6417 - Apprentis	3 729,11	0,00	0,00	3 729,11	14 644,14	0,00	14 644,14	293%
6421 - Praticiens	17 660,88	0,00	0,00	17 660,88	20 417,90	0,00	20 417,90	16%
6471 - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	8 284,63	0,00	0,00	8 284,63	7 999,75	0,00	7 999,75	-3%
6473 - Allocations de chômage	5 725,14	0,00	0,00	5 725,14	3 213,54	0,00	3 213,54	-43%
6475 - Médecine du travail	2 806,03	0,00	0,00	2 806,03	1 060,78	0,00	1 060,78	-62%
6488 - Autres charges diverses de personnel	13 412,74	0,00	0,00	13 412,74	36 620,40	0,00	36 620,40	174%
62111 - Personnel administratif et hotelier	0,00	0,00	0,00	0,00	6 843,16	0,00	6 843,16	-
62113 - Personnel médical et paramédical	37 690,00	0,00	0,00	37 690,00	61 460,63	864,24	60 596,39	61%
62118 - Autres personnels	0,00	0,00	0,00	0,00	2 478,00	0,00	2 478,00	-

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
62238 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	793,50	0,00	793,50	-
64111 - Rémunération principale	1 567 419,82	0,00	0,00	1 567 419,82	1 064 200,61	2 249,54	1 061 951,07	-32%
64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	2 724,38	0,00	0,00	2 724,38	5 228,04	0,00	5 228,04	92%
64115 - Supplément familial de traitement	7 169,60	0,00	0,00	7 169,60	16 162,10	0,00	16 162,10	126%
64151 - Rémunération principale	449 115,70	0,00	0,00	449 115,70	592 588,74	0,00	592 588,74	32%
64511 - Cotisations à l'URSSAF	265 397,69	0,00	0,00	265 397,69	336 591,43	0,00	336 591,43	27%
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	23 456,70	0,00	0,00	23 456,70	33 031,70	0,00	33 031,70	41%
64514 - Cotisations à l'ASSEDIC	15 419,16	0,00	0,00	15 419,16	23 617,15	0,00	23 617,15	54%
64515 - Cotisations à la CNRACL	316 364,73	0,00	0,00	316 364,73	324 854,37	0,00	324 854,37	3%
64521 - Cotisations à l'URSSAF	0,00	0,00	0,00	0,00	5 599,74	0,00	5 599,74	-
64523 - Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791,86	0,00	1 791,86	-
64784 - Oeuvres sociales	14 791,84	0,00	0,00	14 791,84	11 856,00	1 170,00	10 686,00	-27%
64788 - Autres	870,95	0,00	0,00	870,95	3 069,24	0,00	3 069,24	253%
641182 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	53 207,35	0,00	0,00	53 207,35	99 249,89	0,00	99 249,89	87%
641183 - Prime Grand âge	6 523,90	0,00	0,00	6 523,90	12 835,31	0,00	12 835,31	97%
641185 - Majoration horaire pour travail de nuit	2 980,93	0,00	0,00	2 980,93	6 076,53	0,00	6 076,53	104%
641186 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	14 604,52	0,00	0,00	14 604,52	3 140,00	0,00	3 140,00	-78%
641582 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	25 393,55	0,00	0,00	25 393,55	60 493,41	0,00	60 493,41	139%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.



17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
641583 - Prime Grand âge	5 576,94	0,00	0,00	5 576,94	13 369,85	0,00	13 369,85	140%
641585 - Majoration horaire pour travail de nuit	1 076,87	0,00	0,00	1 076,87	953,91	0,00	953,91	-11%
641586 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	10 298,83	0,00	0,00	10 298,83	1 588,30	0,00	1 588,30	-84%
TOTAL GF 2 : CHARGES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	2 879 571,99	0,00	0,00	2 879 571,99	2 776 992,44	4 283,78	2 772 708,66	-3%
627 - Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	50,00	0,18	0,00	0,18	-99%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	5 253,88	0,00	5 253,88	151%
678 - Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	-100%
6132 - Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	-
6161 - Multirisques	8 800,00	0,00	0,00	8 800,00	33 029,49	0,00	33 029,49	276%
6163 - Assurance transport	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 003,71	0,00	1 003,71	1%
6182 - Documentation generale et technique	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	1 548,40	200,00	1 348,40	-35%
6184 - Concours divers (cotisations ...)	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	0%
6518 - Autres	600,00	0,00	0,00	600,00	568,66	0,00	568,66	-5%
6542 - Créances éteintes	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	-100%
6581 - Frais de culte et d'inhumation	600,00	0,00	0,00	600,00	665,00	0,00	665,00	11%
6588 - Autres	10,00	0,00	0,00	10,00	1,23	0,00	1,23	-87%
6611 - Intérêts des emprunts et dettes	4 444,42	0,00	0,00	4 444,42	4 444,42	0,00	4 444,42	0%
61352 - Équipements	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	2 682,00	0,00	2 682,00	-10%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.



SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
61357 - Matériel médical	45 123,00	0,00	0,00	45 123,00	47 781,13	0,00	47 781,13	6%
61521 - Bâtiments publics	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	14 989,43	0,00	14 989,43	-37%
61528 - Autres	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	11 773,94	0,00	11 773,94	461%
61551 - Matériel médical	167,00	0,00	0,00	167,00	0,00	0,00	0,00	-100%
61558 - Autres matériels et outillages	8 540,61	0,00	0,00	8 540,61	6 916,92	0,00	6 916,92	-19%
61561 - Informatique	8 300,00	0,00	0,00	8 300,00	7 495,05	0,00	7 495,05	-9%
61562 - Matériel médical	3 999,60	0,00	0,00	3 999,60	3 335,78	0,00	3 335,78	-16%
61568 - Autres	38 405,08	0,00	0,00	38 405,08	45 857,25	14 628,08	31 229,17	-18%
61681 - Assurance maladie, maternité et accident du travail	190 676,28	0,00	0,00	190 676,28	186 234,86	0,00	186 234,86	-2%
63513 - Autres impôts locaux	9 685,58	0,00	0,00	9 685,58	10 208,00	0,00	10 208,00	6%
68111 - Immobilisations incorporelles	1 178,80	0,00	0,00	1 178,80	183,20	0,00	183,20	-84%
68112 - Immobilisations corporelles	60 842,21	0,00	0,00	60 842,21	63 406,39	0,00	63 406,39	5%
68742 - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	269 000,00	0,00	0,00	269 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
TOTAL GF 3 : CHARGES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE	685 222,58	0,00	0,00	685 222,58	447 579,92	14 828,08	432 751,84	-36%
TOTAL DES CHARGES	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	3 761 228,47	50 932,01	3 710 296,46	-11%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00			558 016,72	

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

12/



12/

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

Exercice 2024

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
73532 - Part afférante à la dépendance	190 106,90	0,00	0,00	190 106,90	199 263,89	2 415,74	196 848,15	4%
73581 - Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	0,00	0,00	0,00	0,00	26 330,00	135,00	26 195,00	-
73588 - Autres	14 819,86	0,00	0,00	14 819,86	271,00	0,00	271,00	-98%
735111 - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	1 139 036,64	0,00	0,00	1 139 036,64	1 291 738,18	68 739,27	1 222 998,91	8%
735211 - Part afférante à l'hébergement	0,00	0,00	0,00	0,00	91 108,69	0,00	91 108,69	-
735311 - Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations	2 007 893,13	0,00	0,00	2 007 893,13	1 894 907,27	16 728,98	1 878 178,29	-6%
7351128 - Autres financements complémentaires	268 884,23	0,00	0,00	268 884,23	348 644,44	0,00	348 644,44	30%
7352121 - Hébergement permanent des résidents	359 492,55	0,00	0,00	359 492,55	363 692,52	0,00	363 692,52	2%
7352122 - Financements complémentaires	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	-100%
TOTAL GF 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	3 984 433,31	0,00	0,00	3 984 433,31	4 215 955,99	88 018,99	4 127 937,00	4%
744 - FCTVA	1 601,41	0,00	0,00	1 601,41	1 601,41	0,00	1 601,41	0%
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	108 350,00	0,00	0,00	108 350,00	84 815,64	0,00	84 815,64	-21%
7085 - Prestations delivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	4 966,00	0,00	4 966,00	176%
7488 - Autres	60 547,00	0,00	0,00	60 547,00	0,00	0,00	0,00	-100%
7588 - Autres produits divers de gestion courante	5,00	0,00	0,00	5,00	1,21	0,00	1,21	-75%
60321 - Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	0,00	0,00	0,00	0,00	7 506,55	0,00	7 506,55	-
TOTAL GF 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	172 303,41	0,00	0,00	172 303,41	98 890,81	0,00	98 890,81	-42%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	150,00	0,00	0,00	150,00	20 036,25	0,00	20 036,25	13258%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

13/

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Compte de résultat

Exercice 2024

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Total des réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	11 762,18	0,00	0,00	11 762,18	11 762,18	0,00	11 762,18	0%
778 - Autres produits exceptionnels	1 582,15	0,00	0,00	1 582,15	9 686,94	0,00	9 686,94	513%
TOTAL GF 3 : PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	13 494,33	0,00	0,00	13 494,33	41 485,37	0,00	41 485,37	208%
TOTAL DES PRODUITS	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	4 356 332,17	88 018,99	4 268 313,18	3%
DÉFICIT								

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

14/

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Tableau de passage des résultats à la CAF

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Libellé	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats/Titres émis	Mandats/Titres annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
TOTAL DES CHARGES	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	0,00	0,00	3 710 296,46	-11%
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	331 021,01	0,00	0,00	331 021,01	63 589,59	0,00	63 589,59	-80%
68111 - Immobilisations incorporelles	1 178,80	0,00	0,00	1 178,80	183,20	0,00	183,20	-84%
68112 - Immobilisations corporelles	60 842,21	0,00	0,00	60 842,21	63 406,39	0,00	63 406,39	5%
68742 - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	269 000,00	0,00	0,00	269 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
TOTAL I	3 839 210,04	0,00	0,00	3 839 210,04	-63 589,59	0,00	3 646 706,87	-5%
TOTAL DES PRODUITS	4 170 231,05	0,00	0,00	4 170 231,05	0,00	0,00	4 268 313,18	3%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	11 762,18	0,00	0,00	11 762,18	11 762,18	0,00	11 762,18	0%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL II	4 158 468,87	0,00	0,00	4 158 468,87	-11 762,18	0,00	4 256 551,00	3%
CAF OU IAF	319 258,83	0,00	0,00	319 258,83			609 844,13	92%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.



SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Tableau de financement

Exercice 2024

EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT								-
165 - Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	22 562,12	0,00	42 562,12	28 828,65	0,00	28 828,65	-32%
1641 - Emprunts en euros	0,00	15 300,00	0,00	15 300,00	15 300,00	0,00	15 300,00	0%
TOTAL TITRE 1 : Remboursement des dettes financières	20 000,00	37 862,12	0,00	57 862,12	44 128,65	0,00	44 128,65	-23%
2031 - Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	105 640,52	0,00	105 640,52	-
2033 - Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00	0,00	108,00	-
2135 - Installations générales ; agencements; aménagements des constructions (I.G.A.C.)	0,00	0,00	0,00	0,00	38 731,34	0,00	38 731,34	-
2151 - Installations complexes spécialisées	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	3 495,62	0,00	3 495,62	-91%
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	10 480,54	0,00	10 480,54	-30%
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	10 008,55	0,00	10 008,55	-
2184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	2 004,55	0,00	2 004,55	-
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
2313 - Constructions sur sol propre	941 518,60	0,00	0,00	941 518,60	0,00	0,00	0,00	-100%
TOTAL TITRE 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	1 001 518,60	0,00	0,00	1 001 518,60	170 469,12	0,00	170 469,12	-82%
TOTAL TITRE 3 : Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	1 021 518,60	37 862,12	0,00	1 059 380,72	214 597,77	0,00	214 597,77	-79%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	259 258,83	0,00	0,00	259 258,83			455 592,38	76%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

16/

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Tableau de financement

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Réalisations	Ecarts réalisations - prévisions (en %)(1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	319 258,83	0,00	0,00	319 258,83			609 844,13	92%
1312 - Collectivités et établissements publics	941 518,60	0,00	0,00	941 518,60	0,00	0,00	0,00	-100%
10222 - Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	0,00	17 862,12	0,00	17 862,12	17 862,12	0,00	17 862,12	0%
TOTAL TITRE 1 : Augmentation des capitaux propres	941 518,60	17 862,12	0,00	959 380,72	17 862,12	0,00	17 862,12	-98%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00	42 483,90	0,00	42 483,90	7%
TOTAL TITRE 2 : Augmentation des dettes financières	20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00	42 483,90	0,00	42 483,90	7%
TOTAL TITRE 3 : Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	1 280 777,43	37 862,12	0,00	1 318 639,55	60 346,02	0,00	670 190,15	-49%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT								

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

Etat B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

BILAN

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIACTIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de recherche et de développement	179 339,96	21 056,48	158 283,48	52 642,96
Contributions aux investissements communs des GHT				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	15 136,26	14 233,86	902,40	977,60
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	88 511,28	12 086,56	76 424,72	38 688,98
Installations, matériel et outillage techniques	116 364,03	50 280,05	66 083,98	74 000,52
Collections, œuvres d'art ; autres immobilisations corporelles	1 274 993,98	567 793,08	707 200,90	735 705,89
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours	26 961,10		26 961,10	26 961,10
Immobilisations affectées ou mises à disposition				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 701 306,61	665 450,03	1 035 856,58	928 977,05

18/



18/

Etat B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE



Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

BILAN

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIACTIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
. Matières premières				
. Autres approvisionnements	7 506,55		7 506,55	10 324,62
. En cours de production de biens				
. Produits				
. Marchandises				
. Autres stocks				
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
. Usagers	9 891,02		9 891,02	13 099,15
. Caisse pivot				
. Autres tiers payants				4 748,10
. Créesances irrécouvrables admises en non-valeur				
. Autres				
CRÉANCES DIVERSES				
. Avances de frais relatifs à la gestion des biens des malades protégés				
. Autres	2 107 744,88		2 107 744,88	1 781 230,98
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS	500,00		500,00	500,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 125 642,45		2 125 642,45	1 809 902,85
COMPTE DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer ou à régulariser				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	3 826 949,06	665 450,03	3 161 499,03	2 738 879,90

19/



19/

Etat B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE



Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

BILAN

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	294 665,45	276 803,33
RÉSERVES		
Excédents affectés à l'investissement	473 659,88	373 659,88
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	2 019,68	2 019,68
Réserve de compensation des déficits	58 969,38	58 969,38
Réserve de compensation des charges d'amortissement	593 046,99	486 547,34
REPORT À NOUVEAU		
Report à nouveau excédentaire	56 401,51	81 052,78
Report à nouveau déficitaire		
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	558 016,72	181 848,38
Subventions d'investissement	255 871,46	267 633,64
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement		
Autres provisions réglementées	115 000,00	115 000,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 407 651,07	1 843 534,41

20/



20/

Etat B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

BILAN

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	426 500,00	426 500,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	426 500,00	426 500,00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	145 350,00	160 650,00
Emprunts et dettes financières divers	119 875,54	106 220,29
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances reçues		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 903,27	158 720,11
Dettes fiscales et sociales	946,66	3 291,19
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	241,07	13 435,01
Fonds déposés par les usagers, les hébergés	13 157,65	10 815,25
Autres	10 543,77	15 433,64
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	327 017,96	468 565,49
COMPTE DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	330,00	280,00
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION (IV)	330,00	280,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	3 161 499,03	2 738 879,90

21/



21/

Etat B2-1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

RESULTATS

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		532,00
Production vendue		
- prestations de services	4 966,00	3 543,00
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Dotations et produits de la tarification	4 127 937,00	3 733 982,42
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation et participations	1 601,41	55 994,91
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1,21	1,12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 134 505,62	3 794 053,45
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements	15 808,15	18 242,12
Variation de stock d'autres approvisionnements	2 818,07	-3 676,80
Achats non stockés de matières et fournitures	447 043,51	507 042,25
Services extérieurs et autres	450 729,29	624 492,14
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	4 824,96	9 531,65
- autres	10 208,00	
Charges de personnel		
- salaires et traitements	1 860 503,95	1 702 519,72
- charges sociales	751 515,56	690 252,73
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions des immobilisations	63 589,59	57 704,80
- dotations aux dépréciations sur actif circulant		
- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions pour risques et charges		35 000,00
Autres charges	1 234,89	1 156,90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 608 275,97	3 642 265,51
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	526 229,65	151 787,94

22/



22/

Etat B2-1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

RESULTATS

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 444,42	4 883,38
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 444,42	4 883,38
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-4 444,42	-4 883,38
3- RÉSULTAT COURANT (I-III+III-IV)	521 785,23	146 904,56

23/



Etat B2-1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 085036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LES SABLES D'OLONNE

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

ETABLISSEMENT : EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO



Publié le

ID : 085-20082154-20250306-D_2025_03_06_06-DE

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

RESULTATS

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant	9 686,94	29 906,18
- exercices antérieurs	20 036,25	216,54
Sur opérations en capital	11 762,18	10 220,15
Reprises sur dépréciations et provisions		
- reprises sur les provisions réglementées		
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	41 485,37	40 342,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant		
- exercices antérieurs	5 253,88	5 399,05
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dépréciations		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5 253,88	5 399,05
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	36 231,49	34 943,82
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 175 990,99	3 834 396,32
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 617 974,27	3 652 547,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (5-6)	558 016,72	181 848,38

24/



24/

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		189 907,39				17 862,12			207 769,51	
	Sous Total compte 1022		189 907,39				17 862,12			207 769,51	
1023	Compléments dotation org autre que Etat		86 895,94							86 895,94	
	Sous Total compte 102		276 803,33				17 862,12			294 665,45	
10682	Réserve affectée à l'investissement		373 659,88		100 000,00					473 659,88	
10685	Excédents affectés à la couverture BFR		2 019,68							2 019,68	
106860	Activité principale		58 969,38							58 969,38	
	Sous Total compte 10686		58 969,38							58 969,38	
106870	Activité principale		486 547,34		106 499,65					593 046,99	
	Sous Total compte 10687		486 547,34		106 499,65					593 046,99	
	Sous Total compte 1068		921 196,28		206 499,65					1 127 695,93	
	Sous Total compte 106		921 196,28		206 499,65					1 127 695,93	
	Sous Total compte 10		1 197 999,61		206 499,65		17 862,12			1 422 361,38	
1100	Activité principale		81 052,78		56 401,51					81 052,78	
	Sous Total compte 110		81 052,78		56 401,51					137 454,29	
	Sous Total compte 11		81 052,78		56 401,51					81 052,78	
12	Résultat exercice (excédent ou déficit)		181 848,38		181 848,38					181 848,38	
	Sous Total compte 12		181 848,38		181 848,38					181 848,38	
1311	Etat		225 777,45							225 777,45	

25/



25/

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1312	Collectivités et établissements publics		5 199,22						5 199,22		5 199,22
13188	Autres subv		113 350,00						113 350,00		113 350,00
	Sous Total compte 1318		113 350,00						113 350,00		113 350,00
	Sous Total compte 131		344 326,67						344 326,67		344 326,67
1391	Etat	58 975,03		4 300,00				63 275,03		63 275,03	
1392	Collectivités et établissements publics			742,75				742,75		742,75	
13988	Autres subventions	17 718,00		6 719,43				24 437,43		24 437,43	
	Sous Total compte 1398	17 718,00		6 719,43				24 437,43		24 437,43	
	Sous Total compte 139	76 693,03		11 762,18				88 455,21		88 455,21	
	Sous Total compte 13	76 693,03	344 326,67	11 762,18				344 326,67			255 871,46
142	Provisions réglementées pour renouv immob		115 000,00						115 000,00		115 000,00
	Sous Total compte 14		115 000,00						115 000,00		115 000,00
1588	Autres provisions pour charges		426 500,00						426 500,00		426 500,00
	Sous Total compte 158		426 500,00						426 500,00		426 500,00
	Sous Total compte 15		426 500,00						426 500,00		426 500,00
1641	Emprunts en euros		160 650,00			15 300,00		15 300,00	160 650,00		145 350,00
	Sous Total compte 164		160 650,00			15 300,00		15 300,00	160 650,00		145 350,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		106 220,29			28 828,65	42 483,90	28 828,65	42 483,90	148 704,19	119 875,54
	Sous Total compte 16		266 870,29			44 128,65		44 128,65		309 354,19	265 225,54



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	76 693,03	2 613 597,73	274 663,34	262 901,16	44 128,65	60 346,02	395 485,02	2 936 844,91	88 455,21	2 629 815,10
2031	Frais d'études	73 076,57				105 640,52		178 717,09		178 717,09	
2033	Frais d'insertion	514,87				108,00		622,87		622,87	
	Sous Total compte 203	73 591,44				105 748,52		179 339,96		179 339,96	
205	Concessions droits similaires brevets..	15 136,26						15 136,26		15 136,26	
	Sous Total compte 20	88 727,70				105 748,52		194 476,22		194 476,22	
2135	Instal gales agent amérgts const IGAAC					38 731,34		38 731,34		38 731,34	
	Sous Total compte 213					38 731,34		38 731,34		38 731,34	
2141	Construct sur sol autrui bats publics	49 779,94						49 779,94		49 779,94	
	Sous Total compte 214	49 779,94						49 779,94		49 779,94	
2151	Instal complexes spécial	27 835,46				3 495,62		31 331,08		31 331,08	
2153	Instal à caractère spécif	28 200,00						28 200,00		28 200,00	
2154	Matériel et outillage	56 832,95						56 832,95		56 832,95	
	Sous Total compte 215	112 868,41				3 495,62		116 364,03		116 364,03	
2181	Instal gales agent amngts divers	883 254,15				10 480,54		893 734,69		893 734,69	
2182	Matériel de transport	5 735,18						5 735,18		5 735,18	
2183	Matériel de bureau et matér informatique	82 454,76				10 008,55		92 463,31		92 463,31	
2184	Mobilier	107 629,02				2 004,55		109 633,57		109 633,57	
2188	Autres immobilisations corporelles	173 427,23						173 427,23		173 427,23	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 218	1 252 500,34				22 493,64		1 274 993,98		1 274 993,98	
	Sous Total compte 21	1 415 148,69				64 720,60		1 479 869,29		1 479 869,29	
2315	Installations, matériel et outillage tec	26 961,10						26 961,10		26 961,10	
	Sous Total compte 231	26 961,10						26 961,10		26 961,10	
	Sous Total compte 23	26 961,10						26 961,10		26 961,10	
28031	Frais d'études		20 639,57	75,20	183,20			75,20	20 822,77		20 747,57
28033	Frais d'insertion		308,91						308,91		308,91
	Sous Total compte 2803	20 948,48		75,20	183,20			75,20	21 131,68		21 056,48
2805	Concessions droits similaires brevets		14 158,66			75,20				14 233,86	14 233,86
	Sous Total compte 280	35 107,14		75,20	258,40			75,20	35 365,54		35 290,34
28141	Constructions sur sol d'autrui, bâts pub		11 090,96			995,60				12 086,56	12 086,56
	Sous Total compte 2814	11 090,96			995,60				12 086,56		12 086,56
28151	Installations complexes spécialisées		683,42	14 807,61	16 800,41			14 807,61	17 483,83		2 676,22
28153	Installations à caractère spécifique		8 460,00			2 820,00				11 280,00	
28154	Matériel et outillage		29 724,47			6 599,36				36 323,83	36 323,83
	Sous Total compte 2815	38 867,89		14 807,61	26 219,77			14 807,61	65 087,66		50 280,05
28181	Installations gales agct amgt divers		252 178,55	33 205,85	63 406,39				33 205,85	315 584,94	282 379,09
28182	Matériel de transport			1 092,87	2 185,74				1 092,87	2 185,74	1 092,87
28183	Matériel de bureau et matériel informati		60 962,32			5 281,05				66 243,37	66 243,37



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		83 900,83		4 712,70				88 613,53		88 613,53
28188	Autres immobilisations corporelles		119 752,75		9 711,47				129 464,22		129 464,22
	Sous Total compte 2818		516 794,45	34 298,72	85 297,35			34 298,72	602 091,80		567 793,08
	Sous Total compte 281		566 753,30	49 106,33	112 512,72			49 106,33	679 266,02		630 159,69
	Sous Total compte 28		601 860,44	49 181,53	112 771,12			49 181,53	714 631,56		665 450,03
	Total classe 2	1 530 837,49	601 860,44	49 181,53	112 771,12	170 469,12		1 750 488,14	714 631,56	1 701 306,61	665 450,03
321	Produit pharma produits à usage médical	10 324,62		7 506,55	10 324,62			17 831,17	10 324,62	7 506,55	
	Sous Total compte 32	10 324,62		7 506,55	10 324,62			17 831,17	10 324,62	7 506,55	
	Total classe 3	10 324,62		7 506,55	10 324,62			17 831,17	10 324,62	7 506,55	
4011	Fournisseurs		139 705,22	1 053 932,53	951 130,58			1 053 932,53	1 090 835,80		36 903,27
	Sous Total compte 401		139 705,22	1 053 932,53	951 130,58			1 053 932,53	1 090 835,80		36 903,27
4041	Fournisseurs ; achats d'immobilisations		13 193,94	183 663,06	170 469,12			183 663,06	183 663,06		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		241,07							241,07	
	Sous Total compte 4047		241,07							241,07	
	Sous Total compte 404		13 435,01	183 663,06	170 469,12			183 663,06	183 904,13		241,07
408	Fournisseurs ; factures non parvenues		19 014,89	19 014,89				19 014,89	19 014,89		0,00
	Sous Total compte 40		172 155,12	1 256 610,48	1 121 599,70			1 256 610,48	1 293 754,82		37 144,34
4111	Usagers	13 099,15		2 088 049,50	2 092 098,46			2 101 148,65	2 092 098,46	9 050,19	
4114	Départements	250,00		91 108,69	91 358,69			91 358,69	91 358,69		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4115	Autres tiers payants	4 498,10		35 107,66	39 605,76			39 605,76	39 605,76		0,00
	Sous Total compte 411	17 847,25		2 214 265,85	2 223 062,91			2 232 113,10	2 223 062,91	9 050,19	
4161	Usagers			2 297,10	1 456,27			2 297,10	1 456,27	840,83	
	Sous Total compte 416			2 297,10	1 456,27			2 297,10	1 456,27	840,83	
419172	Contribut hébergés admis à aide sociale			98 753,30	98 753,30			98 753,30	98 753,30		0,00
	Sous Total compte 41917			98 753,30	98 753,30			98 753,30	98 753,30		0,00
	Sous Total compte 4191			98 753,30	98 753,30			98 753,30	98 753,30		0,00
	Sous Total compte 419			98 753,30	98 753,30			98 753,30	98 753,30		0,00
	Sous Total compte 41	17 847,25		2 315 316,25	2 323 272,48			2 333 163,50	2 323 272,48	9 891,02	
421	Personnel - rémunérations dues			1 729 023,34	1 729 023,34			1 729 023,34	1 729 023,34		0,00
427	Personnel - oppositions			733,79	733,79			733,79	733,79		0,00
4286	Autres charges à payer		2 249,54	2 249,54				2 249,54	2 249,54		0,00
	Sous Total compte 428		2 249,54	2 249,54				2 249,54	2 249,54		0,00
429	Déficits débets des comptables et régiss	600,00						600,00		600,00	
	Sous Total compte 42	600,00	2 249,54	1 732 006,67	1 729 757,13			1 732 606,67	1 732 006,67	600,00	
431	Sécurité sociale			782 153,37	782 153,37			782 153,37	782 153,37		0,00
437	Autres organismes sociaux			109 939,88	109 939,88			109 939,88	109 939,88		0,00
	Sous Total compte 43			892 093,25	892 093,25			892 093,25	892 093,25		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le			39 799,21	39 799,21			39 799,21	39 799,21		0,00

30/



30 /

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 442			39 799,21	39 799,21			39 799,21	39 799,21		0,00
44311	Op part Contrib versées par les hébergés		903,85	11 505,51	11 531,98			11 505,51	12 435,83		930,32
443121	Ressources encaissées par le comptable		6 860,93	86 586,67	88 062,10			86 586,67	94 923,03		8 336,36
443122	Ress à reverser par cpt à collect assist		1 363,06	88 515,29	87 944,29			88 515,29	89 307,35		792,06
	Sous Total compte 44312		8 223,99	175 101,96	176 006,39			175 101,96	184 230,38		9 128,42
	Sous Total compte 4431		9 127,84	186 607,47	187 538,37			186 607,47	196 666,21		10 058,74
44381	Autres collectivités publiques - Dépense			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
	Sous Total compte 4438			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
	Sous Total compte 443		9 127,84	186 707,47	187 638,37			186 707,47	196 766,21		10 058,74
4478	Autres impôts et taxes		1 041,65	15 127,95	15 032,96			15 127,95	16 074,61		946,66
	Sous Total compte 447		1 041,65	15 127,95	15 032,96			15 127,95	16 074,61		946,66
	Sous Total compte 44		10 169,49	241 634,63	242 470,54			241 634,63	252 640,03		11 005,40
451004	Compte de rattachement avec le BP	1 773 577,22		4 352 873,72	4 035 996,55			6 126 450,94	4 035 996,55	2 090 454,39	
	Sous Total compte 451	1 773 577,22		4 352 873,72	4 035 996,55			6 126 450,94	4 035 996,55	2 090 454,39	
	Sous Total compte 45	1 773 577,22		4 352 873,72	4 035 996,55			6 126 450,94	4 035 996,55	2 090 454,39	
46321	Fonds reçus ou dépôs hospital hébergés		10 815,25	15 100,38	17 442,78			15 100,38	28 258,03		13 157,65
	Sous Total compte 4632		10 815,25	15 100,38	17 442,78			15 100,38	28 258,03		13 157,65
466	Excédents de versement		4 498,30	23 766,13	19 658,36			23 766,13	24 156,66		390,53



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Autres comptes créditeurs		637,50	75 860,72	75 317,72			75 860,72	75 955,22		94,50
46721	Débiteurs divers - Amiable	6 916,54		83 654,81	80 090,57			90 571,35	80 090,57	10 480,78	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	137,22		6 072,49				6 209,71		6 209,71	
	Sous Total compte 4672	7 053,76		89 727,30	80 090,57			96 781,06	80 090,57	16 690,49	
	Sous Total compte 467	7 053,76	637,50	165 588,02	155 408,29			172 641,78	156 045,79	16 595,99	
4686	Autres charges à payer		1 170,00	1 170,00				1 170,00	1 170,00		0,00
	Sous Total compte 468		1 170,00	1 170,00				1 170,00	1 170,00		0,00
	Sous Total compte 46	7 053,76	17 121,05	205 624,53	192 509,43			212 678,29	209 630,48	3 047,81	
4711	Versements des régisseurs			45 064,90	45 064,90			45 064,90	45 064,90		0,00
4712	Virements réimputés			4 300,05	4 300,05			4 300,05	4 300,05		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			2 134 812,84	2 134 812,84			2 134 812,84	2 134 812,84		0,00
471411	Excédents à réimputer-personne physiques			3 869,56	3 869,56			3 869,56	3 869,56		0,00
471412	Excédents à réimputer - personnes morales			87 883,99	87 883,99			87 883,99	87 883,99		0,00
	Sous Total compte 47141			91 753,55	91 753,55			91 753,55	91 753,55		0,00
	Sous Total compte 4714			91 753,55	91 753,55			91 753,55	91 753,55		0,00
47171	Recettes relevé BDF- Hors Héra		280,00	31 236,80	31 286,80			31 236,80	31 566,80		330,00
	Sous Total compte 4717		280,00	31 236,80	31 286,80			31 236,80	31 566,80		330,00
4718	Autres recettes à régulariser			13 957,47	13 957,47			13 957,47	13 957,47		0,00
	Sous Total compte 471		280,00	2 321 125,61	2 321 175,61			2 321 125,61	2 321 455,61		330,00

32/



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Dépenses régl sans mandatement préalable			28 805,81	28 805,81			28 805,81	28 805,81		0,00
4722	Com bancaires en instance de mdt CB			0,18	0,18			0,18	0,18		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			13 192,92	13 192,92			13 192,92	13 192,92		0,00
	Sous Total compte 472			41 998,91	41 998,91			41 998,91	41 998,91		0,00
4731	Redevables sur rôle			1 990 922,49	1 990 922,49			1 990 922,49	1 990 922,49		0,00
4737	Produits sur rôle			1 990 922,49	1 990 922,49			1 990 922,49	1 990 922,49		0,00
	Sous Total compte 473			3 981 844,98	3 981 844,98			3 981 844,98	3 981 844,98		0,00
	Sous Total compte 47		280,00	6 344 969,50	6 345 019,50			6 344 969,50	6 345 299,50		330,00
	Total classe 4	1 799 078,23	201 975,20	17 341 129,03	16 882 718,58			19 140 207,26	17 084 693,78	2 117 635,90	62 122,42
51172	Chèques impayés			2 441,56	2 441,56			2 441,56	2 441,56		0,00
51178	Autres valeurs impayées			2 392,83	2 392,83			2 392,83	2 392,83		0,00
	Sous Total compte 5117			4 834,39	4 834,39			4 834,39	4 834,39		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			1 831 763,66	1 831 763,66			1 831 763,66	1 831 763,66		0,00
	Sous Total compte 511			1 836 598,05	1 836 598,05			1 836 598,05	1 836 598,05		0,00
	Sous Total compte 51			1 836 598,05	1 836 598,05			1 836 598,05	1 836 598,05		0,00
5411	Réguiseurs d'avances (avances)	500,00		1 166,33	1 166,33			1 166,33	1 166,33	500,00	
	Sous Total compte 541	500,00		1 166,33	1 166,33			1 166,33	1 166,33	500,00	
	Sous Total compte 54	500,00		1 166,33	1 166,33			1 166,33	1 166,33	500,00	
588	Autres virements internes			18 664,28	18 664,28			18 664,28	18 664,28		0,00

33/



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 58			18 664,28	18 664,28			18 664,28	18 664,28		0,00
	Total classe 5	500,00		1 856 428,66	1 856 428,66			1 856 928,66	1 856 428,66	500,00	
6021	Produits pharmaceutique et à usage médical					15 808,15		15 808,15		15 808,15	
60222	Produits d'entretien					1 498,55	1 498,55	1 498,55	1 498,55		0,00
	Sous Total compte 6022			1 498,55	1 498,55			1 498,55	1 498,55		0,00
	Sous Total compte 602					17 306,70	1 498,55	17 306,70	1 498,55	15 808,15	
60321	Produits pharmaceutique et à usage médical					10 324,62	7 506,55	10 324,62	7 506,55	2 818,07	
	Sous Total compte 6032					10 324,62	7 506,55	10 324,62	7 506,55	2 818,07	
	Sous Total compte 603					10 324,62	7 506,55	10 324,62	7 506,55	2 818,07	
60611	Eau et assainissement					12 954,74		12 954,74		12 954,74	
60612	Energie, électricité					74 177,14	20 212,40	74 177,14	20 212,40	53 964,74	
60613	Chauffage					68 065,01		68 065,01		68 065,01	
	Sous Total compte 6061					155 196,89	20 212,40	155 196,89	20 212,40	134 984,49	
60621	Combustibles et carburants					24 914,79	6 314,89	24 914,79	6 314,89	18 599,90	
60622	Produits d'entretien					20 401,80		20 401,80		20 401,80	
60623	Fournitures d'atelier					16 536,95		16 536,95		16 536,95	
60624	Fournitures administratives					3 087,10		3 087,10		3 087,10	
60625	Fournitures scol éduc et loisirs					4 067,00		4 067,00		4 067,00	
606261	Protections, produits absorbants					35 534,72	2 894,49	35 534,72	2 894,49	32 640,23	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606268	Autres fournitures hôtelières					12 866,88		12 866,88		12 866,88	
	Sous Total compte 60626					48 401,60	2 894,49	48 401,60	2 894,49	45 507,11	
	Sous Total compte 6062					117 409,24	9 209,38	117 409,24	9 209,38	108 199,86	
6063	Alimentation					186 403,93		186 403,93		186 403,93	
6066	Fournitures médicales					17 455,23		17 455,23		17 455,23	
	Sous Total compte 606					476 465,29	29 421,78	476 465,29	29 421,78	447 043,51	
	Sous Total compte 60					504 096,61	38 426,88	504 096,61	38 426,88	465 669,73	
61118	Autres					2 378,60	699,82	2 378,60	699,82	1 678,78	
	Sous Total compte 61111					2 378,60	699,82	2 378,60	699,82	1 678,78	
	Sous Total compte 611					2 378,60	699,82	2 378,60	699,82	1 678,78	
6132	Locations immobilières					1,00		1,00		1,00	
61352	Équipements					2 682,00		2 682,00		2 682,00	
61357	Matériel médical					47 781,13		47 781,13		47 781,13	
	Sous Total compte 6135					50 463,13		50 463,13		50 463,13	
	Sous Total compte 613					50 464,13		50 464,13		50 464,13	
61521	Bâtiments publics					14 989,43		14 989,43		14 989,43	
61528	Autres					11 773,94		11 773,94		11 773,94	
	Sous Total compte 6152					26 763,37		26 763,37		26 763,37	
61558	Autres matériels et outillages					6 916,92		6 916,92		6 916,92	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6155					6 916,92		6 916,92		6 916,92	
61561	Informatique					7 495,05		7 495,05		7 495,05	
61562	Matériel médical					3 335,78		3 335,78		3 335,78	
61568	Autres					45 857,25	14 628,08	45 857,25	14 628,08	31 229,17	
	Sous Total compte 6156					56 688,08	14 628,08	56 688,08	14 628,08	42 060,00	
	Sous Total compte 615					90 368,37	14 628,08	90 368,37	14 628,08	75 740,29	
6161	Multirisques					33 029,49		33 029,49		33 029,49	
6163	Assurance transport					1 003,71		1 003,71		1 003,71	
61681	Assurance maladie, maternité et accident					186 234,86		186 234,86		186 234,86	
	Sous Total compte 6168					186 234,86		186 234,86		186 234,86	
	Sous Total compte 616					220 268,06		220 268,06		220 268,06	
6182	Documentation générale et technique					1 548,40	200,00	1 548,40	200,00	1 348,40	
6184	Concours divers (cotisations ...)					200,00		200,00		200,00	
	Sous Total compte 618					1 748,40	200,00	1 748,40	200,00	1 548,40	
	Sous Total compte 61					365 227,56	15 527,90	365 227,56	15 527,90	349 699,66	
62111	Personnel administratif et hôtelier					6 843,16		6 843,16		6 843,16	
62113	Personnel médical et paramédical					61 460,63	864,24	61 460,63	864,24	60 596,39	
62118	Autres personnels					2 478,00		2 478,00		2 478,00	
	Sous Total compte 6211					70 781,79	864,24	70 781,79	864,24	69 917,55	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62238	Sous Total compte 621					70 781,79	864,24	70 781,79	864,24	69 917,55	
	Autres					793,50		793,50		793,50	
	Sous Total compte 6223					793,50		793,50		793,50	
6226	Honoraires					337,50		337,50		337,50	
	Sous Total compte 622					1 131,00		1 131,00		1 131,00	
62251	Voyages et déplacements					551,06		551,06		551,06	
62257	Réceptions					2 069,00	200,00	2 069,00	200,00	1 869,00	
	Sous Total compte 625					2 620,06	200,00	2 620,06	200,00	2 420,06	
62261	Frais d'affranchissements					1 770,00		1 770,00		1 770,00	
62262	Frais de télécommunication					9 061,39		9 061,39		9 061,39	
	Sous Total compte 626					10 831,39		10 831,39		10 831,39	
6227	Services bancaires et assimilés					0,18		0,18		0,18	
62281	Prestations de blanchissage à l'extérieur					13 428,28		13 428,28		13 428,28	
62288	Autres					3 301,17		3 301,17		3 301,17	
	Sous Total compte 628					16 729,45		16 729,45		16 729,45	
	Sous Total compte 62					102 093,87	1 064,24	102 093,87	1 064,24	101 029,63	
6333	Participation des employeurs à la format					4 824,96		4 824,96		4 824,96	
	Sous Total compte 633					4 824,96		4 824,96		4 824,96	
63513	Autres impôts locaux					10 208,00		10 208,00		10 208,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6351					10 208,00		10 208,00		10 208,00	
	Sous Total compte 635					10 208,00		10 208,00		10 208,00	
	Sous Total compte 63					15 032,96		15 032,96		15 032,96	
64111	Rémunération principale					1 064 200,61	2 249,54	1 064 200,61	2 249,54	1 061 951,07	
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)					5 228,04		5 228,04		5 228,04	
64115	Supplément familial de traitement					16 162,10		16 162,10		16 162,10	
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)					99 249,89		99 249,89		99 249,89	
641183	Prime Grand âge					12 835,31		12 835,31		12 835,31	
641185	Majoration horaire pour travail de nuit					6 076,53		6 076,53		6 076,53	
641186	Indemnités forfaitaires pour travail des					3 140,00		3 140,00		3 140,00	
	Sous Total compte 64118					121 301,73		121 301,73		121 301,73	
	Sous Total compte 6411					1 206 892,48	2 249,54	1 206 892,48	2 249,54	1 204 642,94	
64151	Rémunération principale					592 588,74		592 588,74		592 588,74	
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)					60 493,41		60 493,41		60 493,41	
641583	Prime Grand âge					13 369,85		13 369,85		13 369,85	
641585	Majoration horaire pour travail de nuit					953,91		953,91		953,91	
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des					1 588,30		1 588,30		1 588,30	
	Sous Total compte 64158					76 405,47		76 405,47		76 405,47	
	Sous Total compte 6415					668 994,21		668 994,21		668 994,21	



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Apprentis					14 644,14		14 644,14		14 644,14	
6419	Rembts rémunérations du persel non médi						84 815,64		84 815,64		84 815,64
	Sous Total compte 641					1 890 530,83	87 065,18	1 890 530,83	87 065,18	1 803 465,65	
6421	Praticiens					20 417,90		20 417,90		20 417,90	
	Sous Total compte 642					20 417,90		20 417,90		20 417,90	
64511	Cotisations à l'URSSAF					336 591,43		336 591,43		336 591,43	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					33 031,70		33 031,70		33 031,70	
64514	Cotisations à l'ASSEDIC					23 617,15		23 617,15		23 617,15	
64515	Cotisations à la CNRACL					324 854,37		324 854,37		324 854,37	
	Sous Total compte 6451					718 094,65		718 094,65		718 094,65	
64521	Cotisations à l'URSSAF					5 599,74		5 599,74		5 599,74	
64523	Cotisations aux caisses de retraite					1 791,86		1 791,86		1 791,86	
	Sous Total compte 6452					7 391,60		7 391,60		7 391,60	
	Sous Total compte 645					725 486,25		725 486,25		725 486,25	
6471	Prestations versées pour le cpte du FNAL					7 999,75		7 999,75		7 999,75	
6473	Allocations de chômage					3 213,54		3 213,54		3 213,54	
6475	Médecine du travail					1 060,78		1 060,78		1 060,78	
64784	Oeuvres sociales					11 856,00	1 170,00	11 856,00	1 170,00	10 686,00	
64788	Autres					3 069,24		3 069,24		3 069,24	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6478					14 925,24	1 170,00	14 925,24	1 170,00	13 755,24	
	Sous Total compte 647					27 199,31	1 170,00	27 199,31	1 170,00	26 029,31	
6488	Autres charges diverses de personnel					36 620,40		36 620,40		36 620,40	
	Sous Total compte 648					36 620,40		36 620,40		36 620,40	
6518	Autres					2 700 254,69	88 235,18	2 700 254,69	88 235,18	2 612 019,51	
	Sous Total compte 64					568,66		568,66		568,66	
6581	Frais de culte et d'inhumation					568,66		568,66		568,66	
6588	Autres					665,00		665,00		665,00	
	Sous Total compte 651					1,23		1,23		1,23	
	Sous Total compte 658					666,23		666,23		666,23	
	Sous Total compte 65					1 234,89		1 234,89		1 234,89	
6611	Intérêts des emprunts et dettes					4 444,42		4 444,42		4 444,42	
	Sous Total compte 661					4 444,42		4 444,42		4 444,42	
	Sous Total compte 66					4 444,42		4 444,42		4 444,42	
673	Titres annulés exercices antérieurs					5 253,88		5 253,88		5 253,88	
	Sous Total compte 67					5 253,88		5 253,88		5 253,88	
68111	Immob incorporelles					183,20		183,20		183,20	
68112	Immob corporelles					63 406,39		63 406,39		63 406,39	
	Sous Total compte 6811					63 589,59		63 589,59		63 589,59	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681					63 589,59		63 589,59		63 589,59	
	Sous Total compte 68					63 589,59		63 589,59		63 589,59	
	Total classe 6					3 761 228,47	143 254,20	3 761 228,47	143 254,20	3 702 789,91	84 815,64
7085	Prestations délivrées aux usagers accom						4 966,00			4 966,00	
	Sous Total compte 708						4 966,00			4 966,00	
	Sous Total compte 70						4 966,00			4 966,00	
735111	Hébergement permanent résidents régime oblig SS					68 739,27	1 291 738,18	68 739,27	1 291 738,18		1 222 998,91
7351128	Autres financements complémentaires						348 644,44			348 644,44	
	Sous Total compte 735112						348 644,44			348 644,44	
	Sous Total compte 73511						1 640 382,62			1 640 382,62	
	Sous Total compte 7351						1 640 382,62			1 640 382,62	
735211	Part afférente à l'hébergement						91 108,69			91 108,69	
7352121	Hébergement permanent des résidents							363 692,52			363 692,52
	Sous Total compte 735212							363 692,52			363 692,52
	Sous Total compte 73521							454 801,21			454 801,21
	Sous Total compte 7352							454 801,21			454 801,21
735311	Tarifs journaliers socle de prestations					16 728,98	1 894 907,27	16 728,98	1 894 907,27		1 878 178,29
	Sous Total compte 73531					16 728,98	1 894 907,27	16 728,98	1 894 907,27		1 878 178,29
73532	Part afférente à la dépendance					2 415,74	199 263,89	2 415,74	199 263,89		196 848,15

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73581	Sous Total compte 7353					19 144,72	2 094 171,16	19 144,72	2 094 171,16		2 075 026,44
73588	Produits à la charge de la CAF					135,00	26 330,00	135,00	26 330,00		26 195,00
	Autres						271,00				271,00
	Sous Total compte 7358					135,00	26 601,00	135,00	26 601,00		26 466,00
	Sous Total compte 735					88 018,99	4 215 955,99	88 018,99	4 215 955,99		4 127 937,00
	Sous Total compte 73					88 018,99	4 215 955,99	88 018,99	4 215 955,99		4 127 937,00
744	FCTVA						1 601,41				1 601,41
	Sous Total compte 74						1 601,41				1 601,41
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,21				1,21
	Sous Total compte 758						1,21				1,21
	Sous Total compte 75						1,21				1,21
773	Mdts annulés (ex ant) ou atteints déchéa						20 036,25				20 036,25
777	Quote-part des subv d'investisSEM						11 762,18				11 762,18
778	Autres produits exceptionnels						9 686,94				9 686,94
	Sous Total compte 77						41 485,37				41 485,37
	Total classe 7					88 018,99	4 264 009,98	88 018,99	4 264 009,98		4 175 990,99
	Total général	3 417 433,37	3 417 433,37	19 528 909,11	19 125 144,14	4 063 845,23	4 467 610,20	27 010 187,71	27 010 187,71	7 618 194,18	7 618 194,18



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
MANIFESTATIONS DIVERSES	959,00	1 186,00	2 145,00	0,00	2 145,00	2 145,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	959,00	1 186,00	2 145,00	0,00	2 145,00	2 145,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
MANIFESTATIONS DIVERSES	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
MANIFESTATIONS DIVERSES	0,00	1 959,00	1 959,00	959,00	1 000,00	1 959,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	1 959,00	1 959,00	959,00	1 000,00	1 959,00	0,00	0,00
TOTAUX	959,00	4 145,00	5 104,00	959,00	4 145,00	5 104,00	0,00	0,00

42/

TABLEAU GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU COURS DE L'EXERCICE 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

INTITULÉ DU CR (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 (2)	REPORT A NOUVEAU 2023 (3)		RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 (4) = (2) + (3)
		RAN excédentaire (SC 110)	RAN déficitaire (SD 119)	
RESULTAT GLOBAL	181 848,38	81 052,78		262 901,16

(1) Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section "hébergement" et une ligne pour la section "dépendance et soins" tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est globale).

(2) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

(3) Faire précéder du signe + s'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - s'il s'agit d'un RAN déficitaire.

Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA "service relevant de l'article R314-74 du CASF" (dans ce cas faire apparaître les deux RAN sur la ligne "activité principale").

(6) (7) (8) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'une affectation en réserve ou d'une reprise sur cette réserve.



TABLEAU GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 L'EXERCICE 2024

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

INTITULÉ DU CR (1)	C/10682 Investissement (5)	C/10685 Réserve de trésorerie (6)	C/10686 Réserve de compensation des charges d'amortissement (7)	C/10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement (8)	C/110 RAN excédentaire (9)	C/119 RAN déficitaire (10)
RESULTAT GLOBAL	100 000,00			106 499,65	56 401,51	

(1) Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section "hébergement" et une ligne pour la section "dépendance et soins" tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est globale).

(2) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

(3) Faire précéder du signe + s'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - s'il s'agit d'un RAN déficitaire.

Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA "service relevant de l'article R314-74 du CASF" (dans ce cas faire apparaître les deux RAN sur la ligne "activité principale").

(6) (7) (8) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'une affectation en réserve ou d'une reprise sur cette réserve.



DÉTERMINATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 À AFFECTER L'EXERCICE 2025

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Exercice 2024

INTITULÉ DU CR (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 (2)	REPORT A NOUVEAU 2024 (3)		RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 (4) = (2) + (3)
		RAN excédentaire (SC 110)	RAN déficitaire (SD 119)	
RESULTAT GLOBAL	558 016,72	56 401,51		614 418,23

(1) Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section "hébergement" et une ligne pour la section "dépendance et soins" tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est global).
(2) Faire précéder d'un signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excès ou d'un déficit.
(3) Faire précéder d'un signe + si l'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - si l'il s'agit d'un RAN déficitaire.
Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA "service relevant de l'article R314-74 du CASF" (dans ce cas faire apparaître les deux RAN sur la ligne "activité principale").



Page des signatures

17052 - EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**BERTHOLET Julien (1022879153-0), Inspecteur principal des Finances Publiques**

A DDFiP DE LA VENDEE, le 25/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **EHPAD CORDELIERS - CCAS LSO** pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.**ALIX Sophie (1018011040-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**

A LES SABLES D'OLONNE, le 25/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Aux Sables d'Olonne, le 6 mars 2025

The image shows several handwritten signatures in black ink, some with blue outlines, scattered across a large rectangular area. The signatures appear to be from different people, possibly representing various departments or roles mentioned in the document header. The handwriting is cursive and varies in style and size.



Centre communal d'action sociale

E.H.P.A.D. LES CORDELIERS

28, rue de la Fontaine

85340 – LES SABLES D'OLONNE

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses

E.R.R.D. 2024

N° FINESS ETABLISSEMENT : 850025602

Poste comptable : Trésorerie Côte de Lumière

Comptabilité M22

Annexe 8 : Cadre normalisé de présentation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Envoyé en préfecture le 12/03/2025 levant du 1

Reçu en préfecture le 12/03/2025



Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

Exercice : **2024**

N° FINESS (entité juridique) : **850027582**

Organisme gestionnaire : **CCAS des Sables d'Olonne**

Statut de l'entité juridique : **Etablissement Public**

Adresse : **28, rue de la Fontaine LES SABLES D'OLONNE
85340 LES SABLES D'OLONNE**

Téléphone : **02 51 23 86 22**

Fax : **[redacted]**

Email : **ehpad.cordeliers@lessablesdolonne.fr**

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : **M. Yannick MOREAU, Président du CCAS**

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : **01/05/2018**

Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD LES CORDELIER	28, rue de la Fontaine LES SABLES D'OLONNE 85340 LES SABLES D'OLONNE	850025602	EHPAD	04/01/2017	92	84	365	Oui	Non



Convention collective majoritaire de travail : Statut public

Raison sociale :	EHPAD LES CORDELIERS
FINESS ET :	850025602

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS

	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
601/602 Achats stockés et variation des stocks	24 889,94 €	23 997,60 €		23 997,60 €	26 132,77 €	2 135,17 €	8,9%	
/603 Achats non stockés de matières et fournitures	507 042,25 €	546 769,30 €		546 769,30 €	447 043,51 €	-99 725,79 €	-18,2%	
606 Achats de marchandises				0,00 €		0,00 €	0,0%	
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00 €		0,00 €	0,0%	
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00 €		0,00 €	0,0%	

SERVICES EXTERIEURS

6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	1 278,87 €	2 400,00 €		2 400,00 €	1 678,78 €	-721,22 €	-30,1%
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social		1 000,00 €		1 000,00 €		-1 000,00 €	-100,0%
6118 Sous-traitance: autres prestations de service				0,00 €		0,00 €	0,0%

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisations Exercice 2023	Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6242 Transports d'usagers				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
625 Déplacements, missions et réceptions	6 065,94 €	5 340,76 €		5 340,76 €	2 420,06 €	-2 920,70 €	-54,7%	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	7 574,45 €	7 659,20 €		7 659,20 €	10 631,39 €	3 172,19 €	41,4%	
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	12 163,26 €	17 047,00 €		17 047,00 €	13 428,28 €	-3 618,72 €	-21,2%	
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	972,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6287/6288 Divers - Remboursements de frais et autres	1 089,85 €	1 222,62 €		1 222,62 €	3 301,17 €	2 078,55 €	170,0%	
TOTAL GROUPE I	561 076,56 €	605 436,48 €	0,00 €	0,00 €	605 436,48 €	504 835,96 €	-100 600,52 €	-16,6%

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
621 Personnel extérieur à l'établissement	27 430,42 €	37 690,00 €		37 690,00 €	69 917,55 €	32 227,55 €	85,5%	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	967,35 €	600,00 €		600,00 €	1 131,00 €	531,00 €	88,5%	
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	9 531,65 €	7 270,00 €		7 270,00 €	4 824,96 €	-2 445,04 €	-33,6%	
641 Rémunérations du personnel non médical	1 754 423,99 €	2 149 821,50 €		40 811,64 €	2 190 633,14 €	1 888 281,29 €	-302 351,85 €	-13,8%
642 Rémunérations du personnel médical	20 106,28 €	17 660,88 €			17 660,88 €	20 417,90 €	2 757,02 €	15,6%
643 Rémunération du personnel handicapé				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	662 978,02 €	620 638,28 €		15 964,79 €	636 603,07 €	725 486,25 €	88 883,18 €	14,0%
646 Personnes handicapées				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
647 Autres charges sociales	27 274,71 €	32 478,59 €			32 478,59 €	26 029,31 €	-6 449,28 €	-19,9%
648 Autres charges de personnel	14 482,25 €	13 412,74 €			13 412,74 €	36 620,40 €	23 207,66 €	173,0%
TOTAL GROUPE II	2 517 194,67 €	2 879 571,99 €	0,00 €	56 776,43 €	2 936 348,42 €	2 772 708,66 €	-163 639,76 €	-5,6%

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisations	réalisations / prévisions (%)	réalisations / prévisions (%)	
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales				
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
612 Redevances de crédit-bail					0,00 €		0,00 €	0,0%	
613 Locations	325 064,06 €	48 123,00 €			48 123,00 €	50 464,13 €	2 341,13 €	4,9%	
614 Charges locatives et de copropriété					0,00 €		0,00 €	0,0%	
615 Entretien et réparations	79 233,59 €	85 512,29 €			85 512,29 €	75 740,29 €	-9 772,00 €	-11,4%	
616 Primes d'assurances	160 339,51 €	200 476,28 €			200 476,28 €	220 268,06 €	19 791,78 €	9,9%	
617 Etudes et recherches					0,00 €		0,00 €	0,0%	
618 Divers	2 311,04 €	2 300,00 €			2 300,00 €	1 548,40 €	-751,60 €	-32,7%	
623 Information, publications, relations publiques					0,00 €		0,00 €	0,0%	
627 Services bancaires et assimilés	1,80 €	50,00 €			50,00 €	0,18 €	-49,82 €	-99,6%	
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)		9 685,58 €			9 685,58 €	10 208,00 €	522,42 €	5,4%	
637 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)					0,00 €		0,00 €	0,0%	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs	549,48 €	600,00 €			600,00 €	568,66 €	-31,34 €	-5,2%	
653 Contribution versée au groupement hospitalier de territoire					0,00 €		0,00 €	0,0%	
654 Pertes sur créances irrécouvrables		100,00 €			100,00 €		-100,00 €	-100,0%	
655 Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					0,00 €		0,00 €	0,0%	
657 Subventions					0,00 €		0,00 €	0,0%	
658 Charges diverses de gestion courante	607,42 €	610,00 €			610,00 €	666,23 €	56,23 €	9,2%	
CHARGES FINANCIERES									
66 Charges financières	4 883,38 €	4 444,42 €			4 444,42 €	4 444,42 €	0,00 €	0,0%	
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					0,00 €		0,00 €	0,0%	
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	5 399,05 €	2 100,00 €			2 100,00 €	5 253,88 €	3 153,88 €	150,2%	
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					0,00 €		0,00 €	0,0%	
678 Autres charges exceptionnelles		200,00 €			200,00 €		-200,00 €	-100,0%	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS									
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	57 704,80 €	62 021,01 €			62 021,01 €	63 589,59 €	1 568,58 €	2,5%	
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir					0,00 €		0,00 €	0,0%	
6815 Dotations aux provisions d'exploitation	35 000,00 €				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles					0,00 €		0,00 €	0,0%	
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants					0,00 €		0,00 €	0,0%	
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières					0,00 €		0,00 €	0,0%	
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations					0,00 €		0,00 €	0,0%	
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires					0,00 €		0,00 €	0,0%	
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR					0,00 €		0,00 €	0,0%	
68742 Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		269 000,00 €			269 000,00 €		-269 000,00 €	-100,0%	
68746 Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%	
68748 Autres dotations aux provisions réglementées					0,00 €		0,00 €	0,0%	
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles					0,00 €		0,00 €	0,0%	
689 Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%	
68921 Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%	
68922 Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%	
6895 Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE III	671 094,13 €	685 222,58 €	0,00 €	0,00 €	685 222,58 €	432 751,84 €	-252 470,74 €	-36,8%	
TOTAL DES CHARGES	3 749 365,36 €	4 170 231,05 €	0,00 €	56 776,43 €	4 227 007,48 €	3 710 296,46 €	-516 711,02 €	-12,2%	
EXCEDENT REALISE	181 848,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	558 016,72 €	558 016,72 €	0,0%	
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	3 931 213,74 €	4 170 231,05 €	0,00 €	56 776,43 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	41 305,70 €	1,0%	

Présentation des produits :

	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/731232)				0,00 €		0,00 €	0,0%
731224/ 731232	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00 €		0,00 €	0,0%
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00 €		0,00 €	0,0%
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)				0,00 €		0,00 €	0,0%
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 324 318,01 €	1 407 920,87 €		56 776,43 €	1 464 697,30 €	1 571 643,35 €	106 946,05 € 7,3%
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	397 541,07 €	363 692,55 €			363 692,55 €	454 801,21 €	91 108,66 € 25,1%
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 982 114,34 €	2 198 000,03 €			2 198 000,03 €	2 075 026,44 €	-122 973,59 € -5,6%
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	30 009,00 €	14 819,86 €			14 819,86 €	26 466,00 €	11 646,14 € 78,6%
738	Produits à la charge d'autres financeurs					0,00 €		0,00 € 0,0%
TOTAL GROUPE I		3 733 982,42 €	3 984 433,31 €	0,00 €	56 776,43 €	4 041 209,74 €	4 127 937,00 €	86 727,26 € 2,1%
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Réalisations Exercice 2023	Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	4 075,00 €	1 800,00 €			1 800,00 €	4 966,00 €	3 166,00 € 175,9%
70821	Forfaits journaliers					0,00 €		0,00 € 0,0%
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 ^e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF					0,00 €		0,00 € 0,0%
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT					0,00 €		0,00 € 0,0%
71	Production stockée					0,00 €		0,00 € 0,0%
72	Production immobilisée					0,00 €		0,00 € 0,0%
74	Subventions d'exploitation et participations	55 994,91 €	62 148,41 €			62 148,41 €	1 601,41 €	-60 547,00 € -97,4%
75	Autres produits de gestion courante	1,12 €	5,00 €			5,00 €	1,21 €	-3,79 € -75,8%
603	Variation des stocks (en recettes)	10 324,62 €				0,00 €	7 506,55 €	7 506,55 € 0,0%
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats					0,00 €		0,00 € 0,0%
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs					0,00 €		0,00 € 0,0%
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs					0,00 €		0,00 € 0,0%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	86 492,80 €	108 350,00 €			108 350,00 €	84 815,64 €	-23 534,36 € -21,7%
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical					0,00 €		0,00 € 0,0%
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées					0,00 €		0,00 € 0,0%
6459/	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales					0,00 €		0,00 € 0,0%
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité					0,00 €		0,00 € 0,0%
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)					0,00 €		0,00 € 0,0%
TOTAL GROUPE II		156 888,45 €	172 303,41 €	0,00 €	0,00 €	172 303,41 €	98 890,81 €	-73 412,60 € -42,6%

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales			
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
76 Produits financiers					0,00 €		0,00 €	0,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion					0,00 €		0,00 €	0,0%
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance	216,54 €	150,00 €			150,00 €	20 036,25 €	19 886,25 €	13257,5%
775 Produits des cessions d'éléments d'actif					0,00 €		0,00 €	0,0%
777 Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	10 220,15 €	11 762,18 €			11 762,18 €	11 762,18 €	0,00 €	0,0%
778 Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	29 906,18 €	1 582,15 €			1 582,15 €	9 686,94 €	8 104,79 €	512,3%
7781 Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat					0,00 €		0,00 €	0,0%
AUTRES PRODUITS								
7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles					0,00 €		0,00 €	0,0%
7815 Reprises sur provisions d'exploitation					0,00 €		0,00 €	0,0%
7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles					0,00 €		0,00 €	0,0%
7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants					0,00 €		0,00 €	0,0%
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires					0,00 €		0,00 €	0,0%
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement					0,00 €		0,00 €	0,0%
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations					0,00 €		0,00 €	0,0%
78746 Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78748 Autres reprises sur provisions réglementées					0,00 €		0,00 €	0,0%
7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles					0,00 €		0,00 €	0,0%
789 Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
7895 Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)					0,00 €		0,00 €	0,0%
79 Transferts de charges					0,00 €		0,00 €	0,0%
TOTAL GROUPE III	40 342,87 €	13 494,33 €	0,00 €	0,00 €	13 494,33 €	41 485,37 €	27 991,04 €	207,4%
TOTAL DES PRODUITS	3 931 213,74 €	4 170 231,05 €	0,00 €	56 776,43 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	41 305,70 €	1,0%
DEFICIT REALISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	3 931 213,74 €	4 170 231,05 €	0,00 €	56 776,43 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	41 305,70 €	1,0%
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)					0,00 €		0,00 €	0,0%
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)					0,00 €		0,00 €	0,0%

Ratios	Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
Marge brute d'exploitation	244 492,74 €				324 271,10 €	589 819,24 €		
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	3 794 053,45 €				4 105 163,15 €	4 134 505,62 €		
Taux de marge brute	6,44%				7,90%	14,27%		
Résultat net	181 848,38 €				0,00 €	558 016,72 €		
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	3 834 396,32 €				4 118 657,48 €	4 175 990,99 €		
Taux de résultat	4,74%				0,00%	13,36%		

Synthèse des comptes de résultat

FINESS ET		850025602
Raison sociale		EHPAD LES CORDELIERS

COMpte DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	605 436,48 €	504 635,96 €	4 041 209,74 €	4 127 937,00 €	
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 936 348,42 €	2 772 708,66 €	172 303,41 €	98 890,81 €	
Groupe III : charges afférentes à la structure	685 222,58 €	432 751,84 €	13 494,33 €	41 485,37 €	
TOTAL DES CHARGES	4 227 007,48 €	3 710 296,46 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	558 016,72 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMpte DE RESULTAT	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMpte DE RESULTAT

FINESS ET	
Raison sociale	

COMpte DE RESULTAT ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMpte DE RESULTAT	- €	- €	- €	- €	TOTAL EQUILIBRE DU COMpte DE RESULTAT

COMpte DE RESULTAT ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES		PRODUITS		Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
Déficit antérieur du compte de résultat reporté (002)	- €	- €	- €	- €	Excédent antérieur du compte de résultat reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	- €	- €	- €	- €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	- €	- €	- €	- €	TOTAL GENERAL

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉS (CRP + CRA) - EXERCICE 2024

Cadre ERRD synthétique

	CHARGES		PRODUITS		Groupe I : produits de la tarification
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	605 436,48 €	504 835,96 €	4 041 209,74 €	4 127 937,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 936 348,42 €	2 772 708,66 €	172 303,41 €	98 890,81 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
Groupe III : charges afférentes à la structure	685 222,58 €	432 751,84 €	13 494,33 €	41 485,37 €	
TOTAL DES CHARGES	4 227 007,48 €	3 710 296,46 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	TOTAL DES PRODUITS
RÉSULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	558 016,72 €	- €	- €	RÉSULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valueurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	558 016,72 €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	331 021,01 €	63 589,59 €	11 762,18 €	11 762,18 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
Sous-total 1	331 021,01 €	621 606,31 €	11 762,18 €	11 762,18 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1>2)	319 258,83 €	609 844,13 €	- €	- €	Sous-total 2
Taux de CAF en pourcentage des produits	7,55%	14,29%	0,00%	0,00%	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
					Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	319 258,83 €	609 844,13 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	37 862,12 €	44 128,65 €	20 000,00 €	42 483,90 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	1 001 518,60 €	170 469,12 €	959 380,72 €	17 862,12 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	1 039 380,72 €	214 597,77 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	259 258,83 €	455 592,38 €	- €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 298 639,55 €	670 190,15 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2024 (3)

PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	- €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024

PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2024	1 607 927,65 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	259 258,83 €
FRNG au 31 décembre 2024	1 867 186,48 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2024	- 166 149,57 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	- 140 126,74 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	- 18 702,02 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	- 166 149,57 €

TRÉSORERIE - EXERCICE 2024

PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2024	1 774 077,22 €
Variation de trésorerie de la période	259 258,83 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	2 033 336,05 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier

→

Ecart de :
0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés uniquement

Tableau de financement



Ressources		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Capacité d'autofinancement	264 333,03 €	319 258,83 €	0,00 €	0,00 €	319 258,83 €	609 844,13 €	290 585,30 €	91,02%
<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>									
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	5 071,42 €			17 862,12 €	17 862,12 €	17 862,12 €	0,00 €	0,00%
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	28 169,22 €	941 518,60 €			941 518,60 €		-941 518,60 €	-100,00%
<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>									
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽¹⁾)	27 689,85 €			20 000,00 €	20 000,00 €	42 483,90 €	22 483,90 €	112,42%
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽¹⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽¹⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>									
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)				0,00 €			0,00 €	0,00%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽²⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
TOTAL DES RESSOURCES		325 263,52 €	1 260 777,43 €	0,00 €	37 862,12 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	-628 449,40 €	-48,39%
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		325 263,52 €	1 260 777,43 €	0,00 €	37 862,12 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	-628 449,40 €	-48,39%

Emplois		Réalisations Exercice 2023	Budget Exercice 2024				Réalisé Exercice 2024		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10	Fonds propres et réserves – Réduction - (sauf compte 106) ⁽¹⁾					0,00 €			
<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>									
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽¹⁾)	26 713,50 €			37 862,12 €	37 862,12 €	44 128,65 €	6 266,53 €	16,55%
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽¹⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽¹⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>									
20	Immobilisations incorporelles	15 891,60 €				0,00 €	105 748,52 €	105 748,52 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	85 208,71 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	64 720,60 €	4 720,60 €	7,87%
	- dont terrains				0,00 €			0,00 €	0,00%
	- dont agencements de terrains				0,00 €			0,00 €	0,00%
	- dont constructions				0,00 €		38 731,34 €	38 731,34 €	0,00%
	- dont installations techniques, matériel et outillage	31 336,72 €	40 000,00 €			40 000,00 €	3 495,62 €	-36 504,38 €	-91,26%
	- dont autres immobilisations corporelles	53 871,99 €	20 000,00 €			20 000,00 €	22 493,64 €	2 493,64 €	12,47%
23	Immobilisations en cours	20 126,90 €	941 518,60 €			941 518,60 €		-941 518,60 €	-100,00%
26	Participations et créances rattachées à des participations				0,00 €			0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)				0,00 €			0,00 €	0,00%
<i>Titre 3 : Autres emplois :</i>									
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)				0,00 €			0,00 €	0,00%
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽²⁾				0,00 €			0,00 €	0,00%
TOTAL DES EMPLOIS		147 940,71 €	1 001 518,60 €	0,00 €	37 862,12 €	1 039 380,72 €	214 597,77 €	-824 782,95 €	-79,35%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		177 322,81 €	259 258,83 €	0,00 €	0,00 €	259 258,83 €	456 592,38 €	196 333,55 €	75,73%
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		325 263,52 €	1 260 777,43 €	0,00 €	37 862,12 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	-628 449,40 €	-48,39%

(1) ESSMS privés seulement

(2) ESSMS publics seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

		Comptes	Prévisions	Réalisations	réalisations/ prévisions (€)	réalisations/ prévisions (%)
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			- €	558 016,72 €	558 016,72 €	0,00%
+ Flux internes (charges)			331 021,01 €	63 589,59 €	- 267 431,42 €	-80,79%
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	62 021,01 €	63 589,59 €	1 568,58 €	2,53%	
F + Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux R amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	269 000,00 €	- €	- 269 000,00 €	-100,00%	
I + Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €	- €	- €	0,00%	
+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €	- €	- €	0,00%	
+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €	- €	- €	0,00%	
F + Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €	- €	- €	0,00%	
R + Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	- €	- €	- €	0,00%	
E + Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	- €	- €	- €	0,00%	
+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €	- €	- €	0,00%	
- Flux internes (produits)		11 762,18 €	11 762,18 €	- €	0,00%	
- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €	- €	- €	0,00%	
- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	11 762,18 €	11 762,18 €	- €	0,00%	
F - Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur R amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	- €	- €	- €	0,00%	
I - Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €	- €	- €	0,00%	
- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €	- €	- €	0,00%	
- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €	- €	- €	0,00%	
- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €	- €	- €	0,00%	
F - Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €	- €	- €	0,00%	
R - Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €	- €	- €	0,00%	
E - Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €	- €	- €	0,00%	
- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €	- €	- €	0,00%	
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)		319 258,83 €	609 844,13 €	290 585,30 €	91,02%	
Dont montant affectant le FRI		319 258,83 €	51 827,41 €	- 267 431,42 €	-83,77%	
Dont montant affectant le FRE		- €	558 016,72 €	558 016,72 €	0,00%	

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025



Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

BIENS	2023	2024	FINANCEMENTS	2023	2024
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	88 727,70 €	194 476,22 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	276 803,33 €	294 665,45 €
Immobilisations corporelles brutes	1 415 148,69 €	1 479 869,29 €	Excédents affectés à l'investissement	373 659,88 €	473 659,88 €
- Terrains			Subventions d'investissement	267 633,64 €	255 871,46 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	49 779,94 €	88 511,28 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	115 000,00 €	115 000,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	112 868,41 €	116 364,03 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	1 252 500,34 €	1 274 993,98 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	26 961,10 €	26 961,10 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	160 650,00 €	145 350,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus	106 220,29 €	119 875,54 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	566 753,30 €	630 159,89 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions	11 090,96 €	12 086,56 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	38 867,89 €	50 280,05 €
			- Autres immobilisations corporelles	516 794,45 €	567 793,08 €
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)	35 107,14 €	35 290,34 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	1 530 837,49 €	1 701 306,61 €	Total I	1 901 827,58 €	2 069 872,36 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	370 990,09 €	368 565,75 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	2 019,68 €	2 019,68 €
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	58 969,36 €	58 969,36 €
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	181 848,36 €	558 016,72 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	81 052,78 €	56 401,51 €
			Provisions pour risques et charges	426 500,00 €	426 500,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)	486 547,34 €	593 046,99 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
Compte de liaison trésorerie (stable) (2)			Autres		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Total III	1 236 937,56 €	1 694 954,28 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	1 236 937,56 €	1 694 954,28 €
Valeurs d'exploitation			Fonds de roulement net global positif	1 607 927,65 €	2 063 520,03 €
Stocks et en-cours	10 324,62 €	7 506,55 €	Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes versés			Avances reçues	0,00 €	
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	17 847,25 €	9 881,02 €	Fournisseurs	158 720,11 €	36 903,27 €
Créances diverses d'exploitation	7 927,72 €		Dettes sociales et fiscales	2 249,54 €	948,86 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)			Dettes diverses d'exploitation	13 435,01 €	241,07 €
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance	273,96 €	
Dépenses pour congés payés			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Autres			Fonds déposés par les résidents	10 815,25 €	13 157,65 €
			Autres	16 755,29 €	10 873,77 €
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	36 099,59 €	17 397,57 €	Total V	202 249,16 €	62 122,42 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	166 149,57 €	44 724,85 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	1 773 577,22 €	2 107 744,88 €	Fonds des majeurs protégés		
Autres	500,00 €	500,00 €	Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
Compte de liaison trésorerie (2)			Intérêts courus non échus		
Total VII	1 774 077,22 €	2 108 244,88 €	Autres (dont emprunts à un an ou plus)		
Trésorerie positive (VIII-VII)	1 774 077,22 €	2 108 244,88 €	Compte de liaison trésorerie (2)		
TOTAL DES BIENS (I+II+IV+VI+VII)	3 341 014,30 €	3 826 949,06 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
			Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+II+V+VII)	3 341 014,30 €	3 826 949,06 €

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

4
Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS →

N-1	N
Ok	Ok

Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 12/03/2025
en préfecture le 12/03/2025
à 20250306-D

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100	12,36%	10,35%
1.2. Ajustement de la dette (>2)	Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés), immobilisations nettes amortissables	5,78	7,13
1.3. Durée apparente de la dette	Dettes financières à moyen et long terme	0,61	0,24
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vénuisé des immobilisations (1)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)		
Construction	CAF		
Autres immobilisations corporelles	Solde créiteur des comptes 28	0,22	0,14
3. Équilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,34	0,43
Fonds de roulement d'investissement (FRI)			
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 i	38,10	37,90
Fonds de roulement net global (FRNG)	Total classe 6 (charges décaisseables uniquement)	127,02	174,31
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 i	165,12	212,22
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Total classe 6 (charges décaisseables uniquement)	-17,06	-4,60
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	T trésorerie x 365 i	182,18	216,82
	Total classe 6 (charges décaisseables uniquement)	0,21	0,21
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks	[Stocks solde débiteur classe 31 x 365 i]		
(10-20 i)	Total des consommations (comptes 601 à 603)	258,73	147,10
4.2. Crédances	(Solde débiteur comptes 41) x 365 i	1,74	0,80
(< 30 i)	Total des produits (comptes 70 et 73)		
4.3. Dettes fournisseurs	(Solde créiteur comptes 40) x 365 i	50,10	14,58
(< 45 i)	Total des charges (comptes 60 à 62) (2)		
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créiteur comptes 43 et 44) x 365 i	1,17	0,45
5. Autres	Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)		
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x 100	6,91%	14,64%
	Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713		
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	Reserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856) x 100	1,55%	1,43%
	Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713		
5.3 Taux de marge brute	(Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65) x 100	6,44%	14,27%

- (1) Montant et calcul des ratios afférents à affiner si nécessaire dans le rapport financier.
(2) Par défaut comptes 673, 675 et 68, à compléter le cas échéant.

Tableau des provisions et des dépréciations

Compte de résultat concerné	Compte d'imputation	Objet de la provision, dépréciation ou fonds dédiés	Montants au début de l'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4)=(1)+(2)-(3)
Provisions réglementées (comptes 14)			115 000,00 €	0,00 €	0,00 €	115 000,00 €
2017	142	Prov.réglementées pour renouvellement im	115 000,00 €			115 000,00 €
Provisions pour risques et charges (comptes 15)			426 500,00 €	0,00 €	0,00 €	426 500,00 €
2023	1588	autres provisions pour charges	426 500,00 €			426 500,00 €
Dépréciations (comptes 29, 39, 49 59)						
Dépréciation des immobilisations			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €
Dépréciation des stocks et en-cours			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €
Dépréciation des comptes de tiers			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €
Dépréciation des comptes financiers			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €
Fonds dédiés			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €

Tableau des subventions d'investissement à caractère transférable (affectées à des biens non renouvelables)

Compte de résultat concerné	Organisme attributaire	Compte d'imputation	Montants initiaux	Reprises déjà effectuées (au 31 déc. 2023)	Solde des subventions au 1er janv. 2024	Montant perçus au cours de l'exercice 2024	Reprises effectuées au titre de l'exercice 2024	Solde des subventions au 31 déc. 2024
			(1)	(2)	(1)-(2) = (3)	(4)	(5)	(3)+(4)-(5)
Comptes 13			344 326,67 €	76 693,03 €	267 633,64 €	0,00 €	11 762,18 €	255 871,46 €
1311	2024		1311	225 777,45 €	58 975,03 €	166 802,42 €	4 300,00 €	162 502,42 €
1312	2024		1312	5 199,22 €		5 199,22 €		742,75 €
13188	2024		13188	113 350,00 €	17 718,00 €	95 632,00 €	6 719,43 €	88 912,57 €
					0,00 €			0,00 €

Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

N° Compte	Dette en fin d'exercice 2023 (1)	Exercice 2024		
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	Dette en fin d'exercice 2024 (4)
C/163 Emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	160 650,00 €	0,00 €	15 300,00 €	145 350,00 €
C/ 1641 Emprunts en euros	160 650,00 €	0,00 €	15 300,00 €	145 350,00 €
INSTALLATION CHAUFFERIE BOIS	160 650,00 €		15 300,00 €	145 350,00 €
C/ 1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/1681 Autres emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/1687 Autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	160 650,00 €	0,00 €	15 300,00 €	145 350,00 €

(1): Balance de sortie N-1

* ICNE : intérêts courus non échus

(2): Masses débitrices de N

(3): Masses créditrices de N

(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/2024
CAISSE DES DEPOTS	145 350,00 €
TOTAL	145 350,00 €

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre 2024

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
2025	15 300,00 €	130 050,00 €
2026	15 300,00 €	114 750,00 €
2027	15 300,00 €	99 450,00 €
2028	15 300,00 €	84 150,00 €
2029	15 300,00 €	68 850,00 €

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

Informations complémentaires sur l'état de la dette immobilière

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

N° Compte	CARACTÉRIQUES						
	Numéro de contrat	Établissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt
					1	2	3
C/163 Emprunts obligataires					0,00 €		
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit					306 000,00 €		
C/ 1641 Emprunts en euros					306 000,00 €		
INSTALLATION CHAUFFERIE BOIS	(N°7132)	CAISSE DES DEPOTS	03/11/2014		306 000,00 €	F	
C/ 1643 Emprunts en devises					0,00 €		
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00 €		
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00 €		
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé					0,00 €		
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00 €		
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées					0,00 €		
C/1681 Autres emprunts					0,00 €		
C/1687 Autres dettes					0,00 €		
TOTAL					306 000,00 €		

: Date à partir de laquelle les fonds sont amortis

: Montant emprunté à l'origine

: F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

: Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

: Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage

: I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D: dégressif ; V: variable

: A : annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel

: Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

: Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissier »

: Date de la première échéance payée sur la phase structurée

: Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

: Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

N° Compte	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU CONTRAT AU 31/12/2024									
	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Au 31/12/2024
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en 2024	Valorisation du coût de sortie au 31/12/2024		
			1	2	3	4	5	6	7	
C/163 Emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	15 300,00 €	4 444,42 €					0,00 €	0,00 €	145 350,00 €	160 650,00 €
C/ 1641 Emprunts en euros	15 300,00 €	4 444,42 €					0,00 €	0,00 €	145 350,00 €	160 650,00 €
INSTALLATION CHAUFFERIE BOIS	15 300,00 €	4 444,42 €	F		0,029	0,00%	0,00 €	0,00 €	145 350,00 €	160 650,00 €
C/ 1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/1681 Autres emprunts	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/1687 Autres dettes	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	15 300,00 €	4 444,42 €					0,00 €	0,00 €	145 350,00 €	160 650,00 €

1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V: variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an

5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel

6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N

7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

N° de compte	Compte	EHPAD 850025602	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent Déficit (sans signe "-")	558 016,72 € 0,00 €
			558 016,72 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	56 401,51 €	56 401,51 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

(Résultat administratif)

614 418,23 €

614 418,23 €

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	334 418,23 €	334 418,23 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	10682	Réserves affectées à l'investissement	140 000,00 €	140 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
Affectation en réserves	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	140 000,00 €	140 000,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			614 418,23 €	614 418,23 €
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	473 659,88 €	140 000,00 €	613 659,88 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	2 019,68 €		2 019,68 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	59 969,38 €		59 969,38 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	593 046,99 €	140 000,00 €	733 046,99 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	56 401,51 €	334 418,23 €	390 819,74 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Annexes 9A à 9D : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité réalisée" prévue à l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 20

N° FINESS (entité juridique) : **850027582**

Organisme gestionnaire : CCAS des Sables d'Olonne

Adresse : 28, rue de la Fontaine LES SABLES D'OLONNE
85340 LES SABLES D'OLONNE

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Yannick MOREAU,
Président du CCAS

Date de la dernière autorisation : **04/01/2017**

Téléphone : **02 51 23 86 22**

Fax :

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service : ehpad.cordeliers@lessablesdolonne.fr

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Raison sociale :	EHPAD LES CORDELIERS
FINESS ET :	850025602

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
84				

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025



Publié le

ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE

	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Nombre de points GIR	59 260	53 320
Nombre de personnes girées	82	80
Valeur départementale du point GIR		
GMP	723,00	666,00
PMP		
GMPS		

ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification tarifaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)				Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévu)			
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage		
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	15	9	10	8	5	7 523	4 635	4 962	5 707	4 364	2 833	9,21%	- 2 120	-42,91%	- 1 531	-35,08%	
	Résidents classés en GIR 2	14	14	25	25	26	6 511	5 962	9 912	7 482	8 521	10 451	33,99%	- 539	5,44%	1 930	22,65%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	29	23	35	33	31	14 034	10 597	14 874	13 158	12 885	13 284	43,21%	- 1 590	-10,69%	369	3,10%	
	Données résidents hors département d'implantation de l'établissement	2	1	2	2	1	862	576	730	723	732	521						
	Résidents classés en GIR 3	19	23	21	23	20	5 966	8 072	7 697	7 245	8 472	8 120	26,41%	- 423	5,50%	- 352	-4,15%	
	Résidents classés en GIR 4	28	31	20	20	23	8 849	9 363	5 993	8 068	7 562	8 560	21,34%	- 567	9,46%	- 1 002	-13,25%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	47	54	41	43	43	14 815	17 435	13 690	15 313	16 034	14 680	47,75%	- 990	7,23%	- 1 354	-8,44%	
	Données résidents hors département d'implantation de l'établissement	1	1			1	80	365	223	366								
	Résidents classés en GIR 5	1	1	1	1	1	365	277	364	335	388	388	1,19%	- 2	0,55%	-	0,00%	
	Résidents classés en GIR 6	1	2	1	4	1	368	716	351	478	366	385	1,19%	- 14	3,98%	- 1	-0,27%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	3	2	5	2	733	993	715	814	732	731	2,38%	- 16	2,24%	- 1	-0,14%	
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	78	80	78	81	76	29 582	29 025	29 279	29 295	29 651	28 695	93,34%	- 584	-1,99%	- 956	-3,22%	
	Résidents de moins de 60 ans												0,00%	-	-	-	-	
	Total des places occupées/Total des journées de présence réelles	78	80	78	81	76	29 582	29 025	29 279	29 295	29 651	28 695	93,34%	- 584	-1,99%	- 956	-3,22%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)									4	12	-	10	2				
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)									24	17	33	25	30	20			
	Sous-total des absences de moins de 72 heures									24	21	45	30	40	22			
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						29 582	29 025	29 279	29 295	29 651	28 695						
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						29 606	29 046	29 324	29 325	29 691	28 717	93,41%	- 607	-2,07%	- 974	-3,28%	
	(1) (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification tarifaire)																	

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)				Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévu)			
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage		
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)								38	16	-	4	19					
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)								207	193	88	183	45	223				
	Sous-total des absences de 72 heures et plus								207	231	105	181	49	242				
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						29 582	29 025	29 279	29 295	29 651	28 695						
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						24	21	45	30	40	22						
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus de et de moins de 72 heures						29 813	29 277	29 429	29 506	29 740	28 859	94,19%	- 470	-1,60%	- 781	-2,63%	
	Nombre de places (3)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)							
	Rappel du nombre de places financées	84	84	84	84	84	30 660	30 660	30 660	30 744	30 744							
	Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	366	366												

(1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Annexes 9E et 9F : Cadre normalisé de présentation des tableaux de présentation tarifaire des ESSMS prévus au 2 du I de l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

2024

N° FINESS (entité juridique) :

850027582

Organisme gestionnaire :

CCAS des Sables d'Olonne

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Nom de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie
EHPAD LES CORDELIERS	28, rue de la Fontaine LES SABLES OLONNE	850025602	EHPAD/AJA avec ou sans tarif héb. administré

Raison sociale :	EHPAD LES CORDELIERS
FINESS ET :	850025602

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
84				

Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

Présentation des charges

N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
M22									
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS sauf 602, 603, 606							0,00 €	0,00 €
602	ACHATS STOCKS, AUTRES APPROVISIONNEMENTS sauf 6021, 60222 et 60226							0,00 €	0,00 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical					16 665,00 €	15 808,15 €	16 665,00 €	15 808,15 €
60222	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
602261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 €	0,00 €
603	VARIATION DES STOCKS sauf 60321 et 60322							0,00 €	0,00 €
60321	Variation des stocks des produits pharmaceutiques et à usage médical					7 332,60 €	10 324,62 €	7 332,60 €	10 324,62 €
60322	Fournitures consommables (sauf 603226) (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
6032261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 €	0,00 €
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATERIELS ET FOURNITURES sauf 60622, 60626 et 6066	464 024,49 €	363 402,38 €	2 041,18 €	3 114,34 €	1 717,00 €	1 866,36 €	467 782,67 €	368 383,09 €
60622	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%				
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	71,74%	72,48%	28,28%	27,12%			24 349,93 €	20 401,80 €
606261	Couches, alèses et produits absorbants	17 406,39 €	14 888,66 €	5 603,54 €	5 532,92 €			3 947,02 €	8 163,16 €
6066	Fournitures médicales	70%	70%	30%	30%			29 540,68 €	32 540,23 €
709	Rabais, remises, rétournes accordés par l'établissement					21 109,00 €	17 456,23 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							0,00 €	0,00 €
Intitulé		Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
Prévu 2024		Réel 2024		Prévu 2024		Réel 2024		Prévu 2024	
61	SERVICES EXTERIEURS sauf 6111, 61121, 61357, 61551, 61562 et 61681	95 905,08 €	110 669,11 €					95 905,08 €	110 669,11 €
6111	Prestations à caractère médical					3 940,61 €	1 678,78 €	3 940,61 €	1 678,78 €
61121	Erachthérapie							0,00 €	0,00 €
61357	Location matériel médical					45 123,00 €	47 781,13 €	45 123,00 €	47 781,13 €
61551	Entretien et réparation du matériel médical					167,00 €		167,00 €	0,00 €
61562	Maintenance du matériel médical					3 969,60 €	3 335,78 €	3 969,60 €	3 335,78 €
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail	82 234,14 €	84 828,59 €	38 896,66 €	41 617,66 €	68 445,48 €	56 767,61 €	190 676,29 €	186 234,66 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 62421 et 628	13 239,98 €	14 147,54 €	110,00 €	72,09 €	300,00 €	162,40 €	13 649,98 €	14 382,63 €
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT sauf 62113			9 844,10 €	11 440,00 €	19 813,67 €		11 440,00 €	29 696,07 €
62113	Personnel extérieur à l'établissement: personnel médical et para-médical					26 250,00 €	40 219,48 €	26 250,00 €	40 219,48 €
6223	Intervenants médicaux							0,00 €	0,00 €
62421	(Transports d'usagers) Accueil de jour					Pour la part couverte par les tarifs transport	Pour la part non couverte par les tarifs transport	Pour la part couverte par les tarifs transport	Pour la part non couverte par les tarifs transport
628	(Autres services extérieurs) Divers sauf 6281, 6283 et 6288							0,00 €	0,00 €
6281	Blanchissage à l'extérieur (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
6283	Nettoyage à l'extérieur (1)			79,78%	70,00%	20,22%	30,00%		
6288	Autres	1 222,62 €	3 301,17 €					1 222,62 €	3 301,17 €
631	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR REMUNERATIONS (administration des impôts)							0,00 €	0,00 €
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%				
	Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR REMUNERATIONS (autres organismes)	3 970,00 €	791,76 €	1 300,00 €	341,05 €	2 000,00 €	3 692,15 €	7 270,00 €	4 824,98 €
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%				
	Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (administration des impôts)	9 685,58 €	10 208,00 €					9 685,58 €	10 208,00 €
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (autres organismes)							0,00 €	0,00 €

Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
CHARGES DE PERSONNEL								
Dont personnel affecté aux fonctions de blanchisserie, de nettoyage et au service des repas (1)	1 117 997,88 €	1 073 764,12 €	563 826,08 €	591 375,12 €	1 208 954,40 €	1 041 695,91 €	2 890 788,42 €	2 896 835,15 €
	70%	70%	30%	36%				
			70,00%	30,00%			0,00%	
			671 170,08 €	287 844,31 €			0,00 €	956 814,39 €
Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)					30%	30%	70%	70%
					28,13%	71,87%		
					284 217,46 €		726 128,58 €	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 305,00 €	1 234,89 €					1 305,00 €	1 234,69 €
CHARGES FINANCIERES sauf 6611							0,00 €	0,00 €
Intérêts des emprunts et dettes	4 444,42 €	4 444,42 €					4 444,42 €	4 444,42 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200,00 €	4 757,44 €	100,00 €	496,44 €	5,00 €		2 305,00 €	5 253,88 €
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 178,80 €	183,20 €					1 178,80 €	183,20 €
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	56 904,30 €	59 468,46 €					60 842,21 €	63 406,39 €
Dotations aux provisions des charges d'exploitation							0,00 €	0,00 €
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €
Dotations aux dépréciations des actifs circulants							0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles	269 000,00 €						258 000,00 €	0,00 €
Dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR							0,00 €	0,00 €
Dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							0,00 €	0,00 €
Reparts en fonds dédiés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	2 168 355,68 €	1 773 518,03 €	658 696,14 €	689 032,92 €	1 409 956,66 €	1 247 746,51 €	4 227 007,48 €	3 710 208,46 €
EXCEDENT REALISE	0,00 €	376 738,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	244 262,81 €	0,00 €	656 018,72 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 158 355,68 €	2 150 256,11 €	658 695,14 €	689 032,92 €	1 409 956,66 €	1 492 008,32 €	4 227 007,48 €	4 288 313,18 €

(1) Répartition indicative et répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)

Présentation des produits

Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
PRODUITS DE LA TARIFICATION								
Produits à la charge de l'Etat	2 074 526,09 €	2 062 385,94 €	616 775,14 €	608 696,50 €	1 349 908,51 €	1 456 854,56 €	4 041 209,74 €	4 127 937,00
Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	2 074 526,09 €	2 062 385,94 €	616 775,14 €	608 696,50 €	1 349 908,51 €	1 456 854,56 €	4 041 209,74 €	4 127 937,00
Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)	66 632,96 €	66 632,96 €	48 155,83 €	48 155,83 €	1 349 908,51 €	1 456 854,56 €	1 464 697,30 €	1 571 643,35
Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accès et de retour			91 108,69 €				0,00 €	0,00 €
Dont produits à la charge du dépendant (sauf 7352+21, 7352122 et 7352262)				359 482,55 €	363 892,52 €		359 492,56 €	363 692,52 €
Dont part issue du résultat de l'équation (taux d'assurance dépendance) (cf7352121)				4 200,00 €			4 200,00 €	0,00
Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (cf7352122)							0,00 €	0,00
Dont autres tarifs journaliers (part différente à la dépendance)							0,00 €	0,00
Dont produits à la charge de l'usage (sauf 73532)	2 007 893,13 €	1 878 178,29 €					2 007 893,13 €	1 878 178,29
Dont part différente à la dépendance (hébergement permanent)			190 106,90 €	198 848,15 €			190 106,90 €	198 848,15
Dont produits à la charge d'autres financeurs			26 486,00 €	14 819,86 €			14 819,86 €	26 466,00
Produits à la charge d'autres financeurs							0,00 €	0,00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	71 967,41 €	46 834,79 €	41 870,00 €	17 352,25 €	58 466,00 €	35 153,78 €	172 303,41 €	99 340,80
Produits	1 800,00 €	4 965,00 €					1 800,00 €	4 965,00
Production stockée							0,00 €	0,00
Production immobilisée							0,00 €	0,00
Subventions d'exploitation et participations	30 162,41 €	1 601,41 €	13 520,00 €		18 466,00 €	446,98 €	62 148,41 €	2 051,40
Autres produits de gestion courante	5,00 €	1,21 €					5,00 €	1,21
Variation des stocks (en recettes)							7 506,55 €	7 506,55
Rabais, remises et listournes							0,00 €	0,00
Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00 €	40 268,17 €	28 350,00 €	17 352,25 €	40 000,00 €	27 197,22 €	108 350,00 €	84 815,64
Remboursements sur charges de sécurité sociale, prévoyance et autres charges sociales							0,00 €	0,00
Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							0,00 €	0,00
Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)							0,00 €	0,00
PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSEABLES	11 862,16 €	41 035,38 €	50,00 €	0,00 €	1 542,15 €	0,00 €	13 494,33 €	41 035,38
Produits financiers							0,00 €	0,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							0,00 €	0,00
Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	100,00 €	19 585,26 €	50,00 €				150,00 €	19 586,26
Produits de cessions d'éléments d'actif							0,00 €	0,00
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	11 762,16 €	11 762,16 €					11 762,16 €	11 762,16
Autres produits exceptionnels		6 686,94 €			1 582,15 €		1 582,15 €	9 686,94
Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00
Reprises sur provisions d'exploitation							0,00 €	0,00
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00
Reprises sur dépréciations des actifs circulants							0,00 €	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							0,00 €	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)							0,00 €	0,00
Dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							0,00 €	0,00
Dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							0,00 €	0,00
Utilisation de fonds dédiés et de fonds épargnés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00
Transferts de charges							0,00 €	0,00
TOTAL DES PRODUITS	2 158 355,66 €	2 150 256,11 €	658 695,14 €	826 048,75 €	1 409 956,66 €	1 492 008,32 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18
DEFICIT REALISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 894,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 158 355,66 €	2 150 256,11 €	658 695,14 €	689 032,92 €	1 409 956,66 €	1 492 008,32 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18
Réultats repris dans le cadre de la tarification (déficits)							0,00 €	0,00
Réultats repris dans le cadre de la tarification (excédents)				20 000,00 €	6 461,51 €		20 000,00 €	6 461,51

**ANNEXES 9H à 9J : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES REMUNERATIONS PREVU AU 2^e b) DU I
DE L'ARTICLE R. 314-232 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Exercice :

2024

N° FINESS (entité juridique) :

850027582

Organisme gestionnaire :

CCAS des Sables d'Olonne

Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie
EHPAD LES CORDELIERS	28, rue de la Fontaine LES SABLES D'OLONNE 85340 LES SABLES D'OLONNE	850025602	EHPAD-AJA

Annexe 9H : Répartition des charges relatives au personnel salarié dans les EHPAD, PUV et AJ

complémentaires

PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2024 (1)	Nombre d'ETP rémunérés	Hébergement en ETP rémunérés	Dépendance en ETP rémunérés	Soins en ETP rémunérés	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Prévisionnel (1)	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réal	Imputation à la section "Hébergement"	Imputation à la section "Dépendance"	Imputation à la section "Soins"	Nombre d'ETP travaillés Réal	
									7%	10%	20%	30%	40%
DIRECTION - ADMINISTRATION				100%									
		3,28	3,48	3,48			0,00	229 896,76 €	233 753,51 €	233 753,51 €		0,00 €	3,48
P		2,90	3,15	3,15			0,00	197 300,00 €	211 279,34 €	211 279,34 €		0,00 €	3,15
T		0,38	0,33	0,33			0,00	32 596,76 €	22 474,17 €	22 474,17 €		0,00 €	0,33
Directeur	P	1,00	1,00	1,00				95 000,00 €	93 290,80 €	93 290,80 €			1,00
Directeur	T												
Médecin directeur	P												
Médecin directeur	T												
Directeur adjoint, attaché de direction, économie	P												
Directeur adjoint, attaché de direction, économie	T												
Agent administratif et personnel de bureau	P	1,90	2,15	2,15				102 300,00 €	117 988,54 €	117 988,54 €			2,15
Agent administratif et personnel de bureau	T	0,06	0,06	0,06				5 500,00 €	2 591,03 €	2 591,03 €			0,06
Autre personnel de direction ou d'administration	P												
Autre personnel de direction ou d'administration	T	0,30	0,27	0,27				27 096,76 €	19 883,14 €	19 883,14 €			0,27
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien				100%									
		4,00	3,73	3,73			0,00	203 646,67 €	174 904,75 €	174 904,75 €		0,00 €	3,73
P		4,00	3,73	3,73			0,00	203 646,67 €	174 904,75 €	174 904,75 €		0,00 €	3,73
T		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00
Ouvrier professionnel	P	1,00	1,00	1,00				42 430,00 €	57 109,02 €	57 109,02 €			1,00
Ouvrier professionnel	T												
Agent de service général	P			0,75	0,75				32 075,61 €	32 075,61 €			0,75
Agent de service général	T												
Diététicien	P												
Diététicien	T												
Autre personnel de cuisine - services généraux	P	3,00	1,98	1,98				161 216,67 €	85 720,12 €	85 720,12 €			1,98
Autre personnel de cuisine - services généraux	T	0,00											
ANIMATION - SERVICE SOCIAL				100%									
		1,00	1,00	1,00			0,00	53 000,00 €	48 520,72 €	48 520,72 €		0,00 €	1,00
P		1,00	1,00	1,00			0,00	53 000,00 €	48 520,72 €	48 520,72 €		0,00 €	1,00
T		0,00	0,00	0,00			0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00
Animateur social	P	1,00	1,00	1,00				53 000,00 €	48 520,72 €	48 520,72 €			1,00
Animateur social	T												
Autre personnel d'animation - service social	P												
Autre personnel d'animation - service social	T												
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchisserie, nettoyage et service des repas				72%	28%								
		21,45	20,21	14,47	5,74	0,00	859 608,54 €	859 352,62 €	606 900,88 €	252 451,74 €	0,00 €		19,77
P		20,08	20,21	14,47	5,74	0,00	799 367,47 €	859 352,62 €	606 900,88 €	252 451,74 €	0,00 €		19,77
T		1,37	0,00	0,00	0,00	0,00	60 241,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00
Sans désignation emploi (P)	P	1,25											
AGEN SOCIAL (T)	T												
AGENT DE SERVICE (T)	T												
AGENT HOTELIER (P)	P	17,83	16,50	11,55	4,95		787 067,47 €	719 929,92 €	503 950,94 €	215 978,98 €			16,06
AGENT HOTELIER (T)	T	1,37					60 241,07 €						
AGENT HOTELIER NUIT (P)	P			2,62	1,83	0,79			121 575,88 €	85 103,12 €	36 472,76 €		2,62
AGENT HOTELIER NUIT AMP (P)	P												
AGENT HOTELIER RESTAURATION (P)	P												
AGENT HOTELIER RESTAURATION (T)	T												
AGENT SOCIAL (P)	P												
Agent social (T)	T												
Aide soignant (T)	T												
AIDE SOIGNANTE (P)	P												
APPRENTI AIDE SOIGNANT (P)	P		1,08	1,08					14 633,28 €	14 633,28 €			1,09
ARE	P	1,00	0,01	0,01				12 300,00 €	3 213,54 €	3 213,54 €			0,00
LINGERE (P)	P												
REFERENT HOTELIER (P)	P												
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX						30%	70%						
		24,55	24,18			7,26	16,92	1 116 244,67 €	1 102 369,45 €				
P		22,30	22,93			6,88	16,05	1 049 782,77 €	1 055 371,08 €				
T		2,25	1,25			0,38	0,67	66 481,90 €	46 998,37 €				
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	P	16,72	17,43			5,23	12,20	716 855,97 €	770 116,09 €				
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	T	1,25	1,25			0,36	0,67	43 461,90 €	46 998,37 €				

Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	P	5,58	5,50		1,65	3,85	332 926,80 €	285 254,99 €		85 576,50 €	Envoyé en préfecture le 12/03/2025
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	T										Reçu en préfecture le 12/03/2025
A.M.P.	P										Publié le
A.M.P.	T										
A.E.S.	P										
A.E.S.	T										
Autre personnel	P										
Autre personnel	T	1,00					23 000,00 €				
PSYCHOLOGUES					100%						
		0,20	0,27		0,27	0,00	8 700,00 €	9 560,60 €		9 560,60 €	0,00 €
	P	0,20	0,20		0,20	0,00	8 700,00 €	9 042,95 €		9 042,95 €	0,00 €
	T	0,00	0,07		0,07	0,00	0,00 €	517,65 €		517,65 €	0,00 €
PSYCHOLOGUE (P)	P	0,20	0,20		0,20		8 700,00 €	9 042,95 €		9 042,95 €	0,00 €
PSYCHOLOGUE STAGIAIRE AVEC GRATIFICATION (T)	T		0,07		0,07			517,65 €		517,65 €	0,07

INFIRMIERS		4,32	4,35				100%	4,35	280 385,34 €	250 906,52 €				
Infirmier coordonnateur	P	4,17	4,18					4,18	264 694,39 €	231 014,44 €				
Infirmier coordonnateur	T	0,15	0,17					0,17	15 690,95 €	19 892,08 €				
Infirmier diplômé d'Etat	P	1,00	1,00					1,00	79 606,33 €	74 183,73 €				
Infirmier diplômé d'Etat	T	3,17	3,18					3,18	185 086,06 €	156 830,71 €				
Infirmier psychiatrique	P	0,15	0,17					0,17	15 690,95 €	19 892,08 €				
Infirmier psychiatrique	T													
Autre personnel infirmier	P													
Autre personnel infirmier	T													
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX														
Masseur-kinésithérapeute	P	0,00	0,00					0,00	0,00 €	0,00 €				
Masseur-kinésithérapeute	T													
Ergothérapeute	P	0,00	0,00					0,00	0,00 €	0,00 €				
Ergothérapeute	T	0,00	0,00					0,00	0,00 €	0,00 €				
Pédicure-Podologue	P													
Pédicure-Podologue	T													
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	P													
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	T													
Intervenant en activité physique adaptée	P													
Intervenant en activité physique adaptée	T													
Autre personnel paramédical	P													
Autre personnel paramédical	T													
PHARMACIENS - PREPARATEURS EN PHARMACIE														
Pharmacien	P	0,00	0,00					0,00	0,00 €	0,00 €				
Pharmacien	T													
Préparateur en pharmacie	P													
Préparateur en pharmacie	T													
MEDECIN														
Médecin coordonnateur	P	0,20	0,20					0,20	30 000,00 €	21 422,94 €				
Médecin coordonnateur	T													
Médecin généraliste	P													
Médecin généraliste	T	0,00	0,00					0,00	0,00 €	0,00 €				
Gériatre	P													
Gériatre	T													
Psychiatre	P													
Psychiatre	T													
Autre médecin	P													
Autre médecin	T													
TOTAL Personnel salarié		59,00	57,42	22,68	13,27	21,47		2 781 481,98 €	2 700 791,11 €	1 064 079,86 €	593 323,18 €	1 043 388,07 €		56,03

(1) Nombre d'ETP et charges inscrits au tableau prévisionnel des emplois rémunérés (TPER) annexé au cadre EPRD de l'année N

Envoyé en préfecture le 12/03/2025
 Recu en préfecture le 12/03/2025
 Publié le 12/03/2025
 ID : 085-200082154-20250306-D_2025_03_06_07-DE



Comptes / intitulés	Taux	Montant	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	Taux normal
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	Ter taux majoré
6311 Taxe sur les salaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	2ème taux majoré
6312 Taxe d'apprentissage					3ème taux majoré
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations					6332 Allocation logement
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue					6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	674 491,01 €	668 591,74 €	753 013,44 €	88,79%	64511 Cotisations à l'URSSAF
6451 Personnel non médical	674 491,01 €	668 591,74 €	753 013,44 €	88,79%	Sur totale des salariés
64512 Cotisations aux mutuelles			753 013,44 €	38,46%	64513 Cotisations aux caisses de retraite
64513 Cotisations aux organismes sociaux			753 013,44 €	31,77%	64514 Cotisations à l'ASSÉDIC
64514 Cotisations à la CNAV (établissements publics)			589 498,83 €	8,55%	URSSAF prévoyance
64515 Cotisations à la CNAFL (établissements publics)			583 139,51 €	4,05%	64516 Cotisations aux organismes sociaux
64516 Cotisations à la CNAFL (établissements publics)			513 373,32 €	62,70%	321 885,07 €
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			33 455,00 €	21,75%	33 455,00 €
6452 Personnes médicales			153 816,09 €	21,75%	23 617,15 €
64521 Cotisations aux organismes sociaux			153 816,09 €	4,05%	23 617,15 €
64521 Cotisations aux organismes sociaux			583 139,51 €	4,05%	321 885,07 €
64522 Personnes non médicales			513 373,32 €	62,70%	62 793,70 €
64522 Personnes non médicales			20 333,90 €	29,01%	5 899,27 €
64522 Personnes non médicales			20 333,90 €	21,54%	3 322,56 €
64522 Personnes non médicales			20 333,90 €	16,34%	4 379,70 €
64522 Personnes non médicales			12 364,21 €	8,55%	1 057,14 €
64522 Personnes non médicales			12 364,21 €	8,55%	Sur salariés défaillantes (tranche A)
64522 Personnes non médicales			0,00 €	0,00 %	DE-07_06_2025_03_D-06082154-2025030800-2080 : DI

Charges de l'employeur sur remunerations au titre de l'année N (Personnel figurant au tableau des effectifs) (document commun aux annexes 9H à 9J)

Raison sociale :	EHPAD LES CORDELIERS
FINESSE ET :	850025602

(*) A compléter si nécessaire				
				Allégements sur charges sociales et fiscales
6479 Remboursements sur autres charges sociales	1 599 371,43 €	0,07%	1 119,56 €	
64788 Autres (à préciser)				
64789 Dot fonctionnement				
64784 Dévoures sociales				
64783 Comité d'hygiène et de sécurité				
64781 Cartes de transport				1 119,56 €
6478 Divers				
6475 Médecine du travail				
6474 Fonds d'insertion des personnes handicapées				
6473 Allocations de chômage				
6472 Fonds de solidarité	1 599 950,00 €	0,50%	7 999,75 €	
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL				9 119,31 €
647 Autres charges sociales				
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance				
64528 Cotisations aux organismes sociaux (à préciser)				
64525 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)				
64524 Cotisations à l'ASSÉDIC				
64523 Cotisations aux caisses de retraite	9 072,06 €	16,75%	1 519,57 €	
64522 Cotisations aux multuelles				

CCAS DES SABLES D'OLONNE
E.H.P.A.D. Résidence Les Cordeliers
Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses E.R.R.D 2024
ARRETES – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Pouvoirs : 1

Nombres de suffrages exprimés : 13

VOTES : Pour : 13 Contre : 0

Date de convocation : 27 février 2025

Présenté par la Vice-présidente Mme Florence PINEAU
Les Sables d'Olonne, le 6 mars 2025

Délibéré par le Conseil d'Administration
Les Sables d'Olonne, le 6 mars 2025
Les Membres du Conseil d'Administration